

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,
M. CAMILLE GENEST, commissaire,
Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire.

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 20 avril 1999, à 14 heures
Hôtel Delta, salle Trifluvien
1620, rue Notre-Dame
Trois-Rivières

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| SÉANCE DU 20 AVRIL 1999 | |
| SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI | |
| MOT DU PRÉSIDENT..... | 1 |
| PÉRIODE DE QUESTIONS | |
| LA COMMISSION..... | 2 |
| GROUPE D'ACTION DES RIVERAINS DE POINTE-DU-LAC | 18 |
| M. André Brouillard | |
| SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA MAURICIE..... | 33 |
| Mme Paule Brunelle | |
| SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA MAURICIE..... | 35 |
| M. Jean Breton | |
| Reprise de la séance | |
| PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT..... | 39 |
| PÉRIODE DE QUESTIONS | |
| LA COMMISSION..... | 46 |
| MOUVEMENT VERT MAURICIE | 58 |
| M. Patrick Rasmussen | |
| CORPORATION DE GESTION DE DÉVELOPPEMENT DU BASSIN | |
| DE LA RIVIÈRE SAINT-MAURICE | 69 |
| Mme Chantale Trottier | |
| LA COMMISSION..... | 79 |
| M. MICHEL TESSIER..... | 82 |

**SÉANCE DU 20 AVRIL 1999
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec.

Bonjour et bienvenue à chacun chacune d'entre vous cet après-midi, à notre session de travail. Je m'excuse du retard à commencer cette présente session, c'est moi qui suis dans le tort, j'ai mal regardé ma montre au moment où on discutait et on travaillait, et donc ça explique ce retard, ça ne l'excuse pas. Avant de commencer les interrogations des citoyens, je vais d'abord vérifier un certain nombre de choses qui ont été demandées hier soir au ministère des Richesses naturelles d'une part, et il me semble que c'est de la Santé aussi d'autre part.

15 Je vous rappelle que si vous voulez poser des questions, vous vous inscrivez auprès de notre secrétariat à l'arrière. L'ordre d'inscription indique l'ordre d'intervention dans l'assemblée.

20 Quand vous vous présentez, nous vous demandons de vous identifier, de vous présenter brièvement, de montrer votre intérêt à la question et de poser, nous vous donnons le droit de poser deux (2) questions. S'il vous plaît pas des questions avec douze (12) points chacune, autant que possible une question relativement bien cernée sur laquelle on puisse s'assurer que vous obtenez réponse.

25 Notre tâche est de vous assurer que des réponses soient données. Elles seront données parfois d'une manière immédiate, parfois elles sont données en différé, mais la tâche de la Commission, c'est de vous assurer que la meilleure information, et l'information validée, puisse être transmise. C'est l'idée de la démarche de l'enquête et souvent, vous savez comment utiliser pour faire sortir à vos intentions les informations essentielles.

30 J'ai annoncé qu'au courant de l'après-midi, nous tiendrions un échange avec le ministère de l'Environnement sur la question du traitement des boues qui viennent des papetières et qui sont utilisées à des fins agricoles sur un certain nombre de territoires agricoles. C'est une question qui est importante, qui a déjà été abordée dans l'audience, mais il y aura aujourd'hui un spécialiste du ministère de l'Environnement qui pourra nous permettre d'aller plus loin à l'intérieur de cette question-là, et je pense qu'elle est tout à fait pertinente à la présente question.

40 Il y a eu également hier des questions qui ont été soulevées à l'égard de la Centrale Gentilly. Je suis en train de m'assurer qu'il y ait, jeudi après-midi, pour la région de l'autre côté du fleuve, la région du Centre, quand nous siégerons à Victoriaville, qu'il y ait un spécialiste ou deux (2) spécialistes capables de répondre à un certain nombre de questions par rapport à l'impact de la Centrale de Gentilly sur l'eau, tant l'eau qui sert aux résidus que pour les rejets dans le milieu.

PÉRIODE DE QUESTIONS

45

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors commençons d'abord par le ministère de la Santé! Nous avons posé un certain nombre de questions hier, une question assez précise, alors est-ce qu'on peut faire le point sur 50 cette question-là s'il vous plaît?

PAR M. GUY LÉVESQUE:

La première chose, la première question, au niveau, mettons, de l'incidence de maladies 55 infectieuses reliées entre autres à l'industrie porcine, j'ai relayé la demande à mes collègues de maladies infectieuses.

Théoriquement, on devrait avoir un bilan des maladies infectieuses sur le territoire pour trois (3) années consécutives, théoriquement c'est demain qu'on devrait avoir cette information-là.

60

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Les années consécutives sont lesquelles?

65

PAR M. GUY LÉVESQUE:

Sont 96, 97 et 98, si je ne m'abuse.

PAR LE PRÉSIDENT:

70

Et c'est un bilan général sur les maladies infectieuses?

PAR M. GUY LÉVESQUE:

75

Oui, c'est un bilan général pour chacune des maladies infectieuses et par municipalité aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

80

O.K.

PAR M. GUY LÉVESQUE:

Avec aussi les sources probables de contamination, parce que l'eau étant une des sources.

PAR LE PRÉSIDENT:

85

Un des facteurs.

PAR M. GUY LÉVESQUE:

90 Oui, c'est ça. L'autre, au niveau des nitrates, quand on parlait de méthémoglobinémie, j'ai pas relevé de cas.

95 À ma connaissance, puis ça fait déjà quand même un bout de temps que je travaille en environnement dans la région, il y a pas eu de ces cas de rapportés.

100 Ceci dit, il existe le pendant, ce qu'ils appellent les maladies à déclaration obligatoire, ça, c'est du côté infectieux, il existe le pendant intoxication aussi, intoxication à déclaration obligatoire.

105 Et les intoxications aux nitrates sont pas des intoxications à déclaration obligatoire.

110 Ça se peut qu'il y en ait eu puis que ce soit pas rapporté, ça, c'est fort possible, mais si on joue dans les taux dont on parlait hier à peu près, mettons aux alentours de quinze (15) milligrammes - quel taux qu'on disait - quinze (15) milligrammes par litre, ce serait assez surprenant que des cas surviennent, soient assez apparents pour être déclarés.

115 Deuxième des choses, c'est que...

PAR LE PRÉSIDENT:

110 C'est parce que la norme réglementaire est de dix (10).

PAR M. GUY LÉVESQUE:

115 Est de dix (10).

PAR LE PRÉSIDENT:

120 Donc de temps en temps, vous observez du quinze (15) milligrammes?

PAR M. GUY LÉVESQUE:

125 Oui, ça arrive.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

130 **PAR M. GUY LÉVESQUE:**

Ça fait que de ce côté-là, je peux pas aller plus loin, je pense, dans cette réponse-là.

135 J'en profiterais peut-être à ce moment-là, j'ai une série de dépliants qui ont été faits par le ministère, c'est fait par le gouvernement du Québec, ça s'intitule "Attention aux nitrates dans l'eau potable", et ça s'adresse aux propriétaires de puits. Je pourrais les déposer aussi à la Commission. C'est un petit dépliant bien intéressant, je pense qui fait le point là-dessus.

140 Maintenant, pour la centrale, la demande de monsieur Rasmussen était quand même relativement précise, même peut-être trop précise, vous allez comprendre tout à l'heure ce que je veux dire par là. Il y a pas eu, à ma connaissance, d'études de faites sur les relations, entre la centrale et éventuellement des cancers autour.

145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, il voulait savoir s'il y avait un inventaire des cancers dans la région, en particulier par rapport à la maladie de Hodgkin, par rapport à myélite chronique, par rapport à la leucémie.

150 Et il demandait s'il y avait un survol pour la région, ce qui lui aurait permis ensuite probablement d'identifier potentiellement la Centrale de Gentilly comme une source.

PAR M. GUY LÉVESQUE:

155 Ça existe comme information. D'ailleurs je l'ai ici, je vais vous en parler de toute façon, si vous permettez.

160 Chez nous, il y a un groupe qui s'appelle "Connaissance et surveillance" qui sont habilités justement, c'est leur travail de faire ce genre de relevés là. J'ai ici un cahier statistique, ça s'intitule "Les tumeurs de la région Mauricie-Bois-Francs", parce que dans le temps, ça s'appelait Bois-Francs, 1989-1993.

165 Et si je regarde, bien sûr les cancers ne sont pas - c'est un regroupement de cancers ici qu'on regarde. J'ai essayé de prendre ceux qui s'approchaient le plus de la demande de monsieur Rasmussen.

Entre autres si on regarde pour la leucémie lymphoïde, myéloïde, monocytaire et autres, si on regarde le taux, on a ici la ventilation selon les régions, on a même la ventilation par territoire de CLSC. Ça peut être relativement précis.

170 Si on regarde les CLSC qui entourent Gentilly 2, parce que la question, je pense, s'attache beaucoup à ça. Si on regarde Les Blés d'Or entre autres, si on regarde Les Forges qui est de l'autre côté du fleuve, on voit que dans le fond, il y a pas de différence significative d'avec ce qu'on retrouve au Québec, et on joue dans des très petits nombres.

175 Ça veut dire qu'à ce moment-là, par exemple pour le CLSC Les Blés d'Or, le nombre observé de cancers de ce type-là dont je viens de parler, pour cette période de temps là, ça a été deux (2). Et le nombre attendu, comparativement au Québec, c'était deux virgule six (2,6).

180 Bon, il s'agit qu'il y en ait un de plus ou deux (2) de plus, pour des raisons tout à fait inconnues, que là, on vient de passer du côté significatif, peut-être sans avoir vraiment plus d'explication nécessairement.

185 Je vais redire ce que j'ai dit tantôt, c'est que dans le fond, pour l'ensemble de la région, les cancers de ce type-là, on n'est guère différent du Québec. Autrement dit, il y a pas de cause particulière ici qui fait qu'on a un taux de cancer plus élevé de ce type-là.

190 Si je regarde maintenant au niveau d'autres tumeurs malignes des tissus lymphatiques et hématopoïétiques, c'est le même portrait. Même qu'au niveau par exemple du CLSC Les Blés d'Or, on est significatif mais en bas. Ça veut dire qu'on est plus bas que la moyenne québécoise.

195 Ça fait que là-dedans, je trouve, en tout cas, ce serait difficile de découper ces catégories-là encore plus, parce que quand on a deux (2) cancers par exemple pour un territoire, ça sert à rien de diviser, on a rien ensuite.

PAR LE PRÉSIDENT:

195 O.K.

PAR M. GUY LÉVESQUE:

200 Ça, c'est un document. D'ailleurs ce document-là va être déposé ici, c'est-à-dire les parties qui sont...

PAR LE PRÉSIDENT:

205 Au fond, c'est que les échantillonnages sont trop petits pour qu'on puisse en tirer des conclusions significatives?

PAR M. GUY LÉVESQUE:

C'est ça. Et c'est corroboré aussi par une étude qui a été faite au niveau québécois par les gens du Centre de santé publique à Québec. D'ailleurs, ça, ça s'intitule "Étude descriptive de

215 l'incidence du cancer au Québec 1989-1993", ça provient d'ailleurs de vos documents déposés, vous l'avez déjà.

Si on regarde l'incidence des lymphomes non Hodgkiniens chez les femmes et chez les hommes, encore là, la région se démarque pas. Il n'y a pas d'écart significatif.

220 Et la même chose pour ce qui concerne les leucémies, la même chose, pour les populations de quinze (15) ans et plus.

225 Ça fait que de ce côté-là, je pense qu'on peut pas aller beaucoup plus loin, à mon avis.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va. Monsieur Genest.

230 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

235 Monsieur Lévesque, du point de vue de la santé publique, Gentilly 2, voilà un équipement qui, d'après la littérature, et si on compare à d'autres équipements de même nature ailleurs dans le monde, comporte disons un certain nombre de risques possibles pour la santé humaine. Est-ce que du point de vue de la santé publique vous avez des mesures particulières de surveillance ou d'acquisition de connaissances ou de vigilance à l'égard de cet équipement-là?

PAR M. GUY LÉVESQUE:

240 Comme je l'ai souligné hier, je suis pas un spécialiste du nucléaire. La personne qui aurait pu vous répondre facilement n'est pas dans la région présentement, elle est en formation à l'extérieur. On a essayé de la rejoindre.

245 Je vais essayer de mettre la main dessus pour qu'il puisse peut-être vous donner les informations. Sinon, moi, je le transmettrai.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

250 Non, mais la seule question qui se pose, là, c'est: est-ce que Gentilly 2 est traitée sur le même pied que les autres établissements industriels ou s'il y a des mesures particulières?

PAR M. GUY LÉVESQUE:

255

260 J'oserais dire qu'il y a des mesures particulières, parce que justement, nous, on est impliqué beaucoup depuis pas mal d'années avec la Centrale Hydro-Québec, le ministère de la Santé, sur la révision du plan d'urgence de la Centrale nucléaire Gentilly 2.

260 Et il y a eu un énorme bout de chemin de fait par la Direction de santé publique à ce niveau-là. Et ce bout de chemin là n'est pas nécessairement un bout de chemin qui a été fait avec d'autres entreprises industrielles.

265 C'est sûr qu'il y a une attention particulière d'apportée à Gentilly 2. C'est une attention particulière qui n'est pas nécessairement parce que c'est plus dangereux, nécessairement, là; c'est une attention parce qu'au Québec, on en a une, c'est celle-là, on s'en est fait, je dirais, une spécialité chez nous, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

270 Est-ce qu'on pourrait s'assurer que votre collègue davantage spécialisé puisse être à Victoriaville jeudi?

PAR M. GUY LÉVESQUE:

275 Je vais essayer. Je crois qu'il est à l'extérieur pour deux (2) jours, il y a des possibilités que jeudi il puisse être là.

PAR LE PRÉSIDENT:

280 Alors on est mardi, demain mercredi, donc jeudi il pourrait être libre.

PAR M. GUY LÉVESQUE:

285 C'est ça, c'était mon intention d'ailleurs. Sinon, bien, je ferai, en tout cas, tout en mon pouvoir pour, moi, vous transmettre l'information.

PAR LE PRÉSIDENT:

290 S'il vous plaît, merci.

295 Ministère des Ressources naturelles, nous avons posé des questions hier autour du RNI, du Règlement des normes d'intervention en milieu forestier, avec une série d'informations sur les pratiques mises en usage autour du lac Wayagamac. Est-ce que vous avez des réponses à nos questions?

PAR M. SERGE TOURANGEAU:

300 Monsieur le Président, monsieur Jacques Pinard qui m'accompagne va répondre à cette question spécifique concernant les activités autour du lac Wayagamac.

J'aurais des informations aussi, des documents à vous déposer, je pourrai y revenir après ou je peux commencer tout de suite, selon votre convenance?

305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donnez-moi la réponse d'abord et après ça, les documents.

PAR M. SERGE TOURANGEAU:

310 Parfait. Alors je vais demander à monsieur Pinard de vous donner l'information.

PAR M. JACQUES PINARD:

315 Bon, après vérification, autour du lac Wayagamac, l'année dernière, il y a eu des coupes qui ont été réalisées mais il y a pas aucune aire de coupe qui s'est approchée au-delà de quelques centaines de mètres du lac Wayagamac.

320 Et la très grande majorité des coupes qui ont été exécutées, ce sont des coupes partielles, c'est-à-dire où on n'a pas fait le prélèvement de toutes les tiges. On a prélevé environ trente pour cent (30%) des tiges qu'on trouvait sur le territoire.

325 Pour 99-2000, les coupes se sont déplacées dans la partie sud-est du lac Wayagamac. Il y a aucune intervention de prévue en deçà de deux (2) kilomètres du lac Wayagamac.

Donc pour l'année dernière et pour cette année, il n'y a pas d'activité qui se déroule en périphérie immédiate du lac Wayagamac.

330 Par contre, il faut dire qu'à l'automne prochain, il va y avoir un plan quinquennal, un nouveau plan quinquennal qui va être déposé, qui va faire état des activités qui sont prévues sur l'ensemble du territoire au cours des cinq (5) prochaines années, c'est-à-dire à compter de l'an 2000, 1^{er} avril 2000.

335 En ce qui concerne le RNI, l'information qui a été demandée, c'était particulièrement concernant les lisières boisées en périphérie des plans d'eau. Effectivement, il y a des lisières boisées qui sont prévues en périphérie de tout plan d'eau. Quand on parle de plan d'eau, ça peut être aussi bien un lac qu'un ruisseau permanent de cinquante (50) centimètres de large.

340 Les exigences sont à l'effet de conserver une lisière boisée de vingt (20) mètres où il y a aucune circulation de machinerie qui se déroule sur cette superficie-là. Exceptionnellement, il peut

se faire du prélèvement à l'intérieur de ce vingt (20) mètres-là, mais à ce moment-là, le règlement oblige de conserver quinze cents (1500) tiges à l'hectare, des tiges d'essences désirables.

Donc pour votre gouverne, lorsqu'on récolte un peuplement, on récolte environ sept (700) à huit cents (800) tiges. Quand on récolte un peuplement, on fait des coupes, on prélève la totalité des tiges, un peuplement normal, on a environ sept (700) à huit cents (800) tiges. Donc si on fait du prélèvement à l'intérieur d'une lisière de boisé de vingt (20) mètres, et qu'on doit conserver quinze cents (1500) tiges à l'hectare, ça veut dire qu'on laisse quand même passablement de tiges. Il y a très peu de peuplements actuellement qui se prêtent à ce type de prélèvement.

Donc si on veut faire un résumé court, c'est-à-dire qu'il se fait à peu près jamais de prélèvement à l'intérieur du vingt (20) mètres, et lorsqu'on fait du prélèvement, il y a aucune circulation de machinerie qui se fait à l'intérieur de cette bande-là.

PAR LA COMMISSAIRE GALICHAN:

Monsieur le Président, si vous permettez! Est-ce que ce vingt (20) mètres-là a été décidé en tenant compte de différents paramètres dont vous avez tenu compte, mais aussi de la géologie, du type de sol et de la pente?

PAR M. JACQUES PINARD:

Bon, lorsque les pentes sont supérieures à quarante pour cent (40%), il y a aucun prélevement qui se fait dans les pentes supérieures à quarante pour cent (40%), ou de façon très très exceptionnelle, et c'est pas des coupes totales, ce sont des coupes partielles.

Les analyses qui ont été faites par des hydrologistes ont tenu compte de différents paramètres effectivement. On est allé de zéro, le prélèvement de toutes les tiges jusqu'à une distance, à ma connaissance, d'environ cent (100) mètres. Et le vingt (20) mètres a été retenu pour plusieurs raisons.

Au départ, le vingt (20) mètres était considéré comme qu'il allait avoir un effet filtrant suffisant pour améliorer la qualité de l'eau, conserver la qualité de l'eau lorsque l'eau arrive, l'eau d'écoulement arrive sur le plan d'eau.

Également par rapport au réchauffement de l'eau, donc lorsqu'on a un ruisseau de cinquante (50) centimètres, ou un (1) mètre ou cinq (5) mètres, lorsqu'on conserve une lisère boisée de vingt (20) mètres, ça contribue quand même à maintenir, à prévenir le réchauffement de l'eau.

Ça l'a également un effet au niveau des insectes qui servent souvent de nourriture aux poissons, le fait de garder une lisière boisée de vingt (20) mètres à proximité des plans d'eau, ça l'a quand même un effet bénéfique par rapport à l'apport de nourriture au niveau de la faune aquatique.

385 Et un effet non plus qui n'est pas négligeable, c'est un effet rideau, c'est-à-dire visuel lorsque des activités se pratiquent sur un plan d'eau, pour avoir un effet, limiter l'effet visuel des interventions forestières qui se déroulent à l'extérieur de cette bande de vingt (20) mètres là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

390 Hier, suite à une question que j'avais posée au ministère de l'Environnement, et je me souviens pas qui avait répondu, un expert de la faune, on mentionnait qu'il y avait un certain nombre de facteurs qui devaient être pris en compte, comme par exemple le débit, la nature des habitats existants, et la question que j'avais posée à monsieur Tourangeau, est-ce que le vingt (20) mètres, scientifiquement, a des bases communes, est reconnu par tous les partenaires, et est-ce qu'il est appliqué de façon absolue ou si chaque cas est l'objet d'une considération spécifique, compte tenu justement de la nature du sol, compte tenu du débit, compte tenu des pentes, compte tenu de l'ensemble des facteurs qui peuvent avoir une influence sur les habitats fauniques qui sont le long du cours d'eau ou du plan d'eau?

400 **PAR M. JACQUES PINARD:**

 Bon, le vingt (20) mètres est appliqué d'une façon systématique sur tout plan d'eau.

405 Lorsqu'il arrive des situations tout à fait particulières, et je dis particulières, c'est vraiment exceptionnel, il y a à l'occasion des accommodements qui peuvent se faire, mais c'est vraiment de façon très exceptionnelle.

410 L'information qu'on détient actuellement, c'est que même en périphérie d'un lac où il y aurait un approvisionnement en eau potable, le vingt (20) mètres serait suffisant pour s'assurer d'avoir une qualité d'eau satisfaisante pour maintenir la qualité de l'eau du lac en question.

415 Par contre, lorsqu'il arrive par exemple, si autour d'un lac il y a une pression qui est exercée par des chalets, lorsqu'une pression est exercée par, dans certains cas ça peut être la faune ailée qui apporte certains coliformes dans l'eau, des choses comme ça, il est pas exclu qu'à l'occasion, on s'entende avec les intervenants du milieu pour modifier quelque peu cette lisière boisée là, mais c'est de façon très exceptionnelle.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

420 Donc vous dites qu'il est pas exclu, c'est très exceptionnel, ce qui est appliqué de façon normale, c'est le vingt (20) mètres, jamais plus, si je comprends bien?

PAR M. JACQUES PINARD:

425 De façon systématique, c'est vingt (20) mètres. Exceptionnellement, ça peut être plus.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

430 Exceptionnellement. Alors je relance le ministère de l'Environnement, puisqu'hier, moi, j'avais bien compris que ça dépendait finalement, c'était beaucoup plus complexe, la décision, que l'application d'une norme, par exemple une norme de vingt (20) mètres, puisqu'on devait tenir compte de la dimension de la coupe, de la grandeur de coupe des sédiments, des chemins de débusquage, des pertes d'habitat, des fluctuations de débits, etc.

435 Donc ministère de l'Environnement, qu'est-ce que vous en pensez? Est-ce que ce vingt (20) mètres-là est suffisant pour protéger les cours d'eau ou si l'approche doit être plus complexe et plus intégrée?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

440 Oui. Monsieur Denis Laflamme va donner les éléments d'information. Mais je vous souligne d'entrée de jeu, monsieur le Commissaire, qu'il y a une entente administrative qu'on pourra déposer entre le ministère des Ressources naturelles et le ministère de l'Environnement sur l'application du RNI.

445 Alors on va vous donner les explications par rapport à votre question.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

450 D'accord.

PAR M. DENIS LAFLAMME:

455 Alors pour compléter la réponse et les arguments que je vous mentionnais hier, lorsque tout est mis en oeuvre pour éviter, par exemple au niveau des chemins de débusquage, au niveau de la voirie forestière, que toutes les précautions sont prises pour éviter qu'il y ait des écoulements directs dans les cours d'eau, que les chemins soient toujours bien respectés, à ce moment-là le vingt (20) mètres est suffisant pour empêcher les matières en suspension d'atteindre les cours d'eau.

460 Mais il faut que toutes les mesures qui font partie du règlement soient appliquées par exemple.

465 L'autre point aussi qu'il faut mentionner...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Excusez-moi! Comment ces mesures-là sont vérifiées? Est-ce qu'il y a un contrôle de la vérification de ces mesures-là? Parce que moi, il m'apparaît que le normatif, là, s'il est appliqué de façon régulière, sans autre question, c'est le vingt (20) mètres.

Et ce qu'on vient d'établir, c'est que c'est très exceptionnel qu'il y ait autre chose que le vingt (20) mètres. Alors là, vous me dites vingt (20) mètres c'est suffisant pour protéger les cours d'eau, quand toutes les mesures ont vraiment été appliquées. Quelles sont toutes ces mesures, et comment on en contrôle l'application? Belle question, ça!

PAR M. DENIS LAFLAMME:

C'est une très belle question, et je vais laisser mon confrère des Ressources naturelles répondre à cette question, parce que nous, on n'a pas le mandat de suivre les exploitants forestiers sur le terrain. Donc ce n'est pas de notre juridiction.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Non, mais puisque le ministère de l'Environnement a une certaine juridiction, je pense, sur l'eau, j'imagine que l'entente à laquelle monsieur Latulippe faisait référence porte sur l'acceptation des critères ou des façons de faire pour protéger les cours d'eau?

S'il y a une entente, j'imagine qu'il y a une vérification de l'application de cette entente-là.

PAR M. SERGE TOURANGEAU:

Monsieur Genest, je pourrais effectivement déposer une copie de l'entente.

En fait, à chaque fois que le Règlement sur les normes d'intervention est amélioré, est modifié, on révise cette entente administrative avec le ministère de l'Environnement.

Je vous donne juste un exemple de certains éléments qu'on y retrouve. Toute la consultation interministérielle qui concerne les plans d'aménagement forestier, la conservation des habitats, qu'on pense au caribou, qu'on pense au cerf de Virginie, les activités de brûlage pour fins sylvicoles à titre d'exemple et les modalités d'autorisation pour la construction ou l'amélioration d'un chemin près d'un lac, d'un cours d'eau ou dans une tourbière non boisée dans les forêts du domaine public.

Donc ce sont des éléments qui sont discutés, convenus avec le ministère de l'Environnement, pour assurer une protection adéquate des écosystèmes forestiers.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Et c'est le ministère des Ressources naturelles qui vérifie sur le terrain l'application de l'entente ou s'il fait confiance aux exploitants forestiers pour le faire?

PAR M. JACQUES PINARD:

515

Disons qu'on est en train d'établir actuellement d'une façon systématique une vérification d'au moins de dix pour cent (10%) de toutes les activités qui se déroulent.

520

J'ai ici, à titre indicatif, des résultats des travaux qui ont été réalisés en 98-99, où, pour tout le secteur de la Haute-Mauricie par exemple, en ce qui concerne les traverses de cours d'eau, c'est-à-dire que lorsqu'on construit un chemin, on a des exigences environnementales au niveau du RNI pour la traverse de cours d'eau, l'installation de ponceaux ou l'installation de ponts. Lorsqu'un entrepreneur forestier a à sortir du bois de la forêt puis qu'il a à traverser un cours d'eau avec sa machinerie, il doit installer un pontage pour être capable de traverser ce cours d'eau là, bon.

525

Actuellement, pour les traverses de cours d'eau, on a un niveau de qualité de quatre-vingt-quatre virgule neuf pour cent (84,9%) pour la Haute-Mauricie.

530

En ce qui concerne entre autres par exemple les séparateurs de coupes, c'est juste à titre indicatif, on obtient un niveau de quatre-vingt-quatorze virgule neuf pour cent (94,9%).

535

Et les bandes de vingt (20) mètres le long des cours d'eau, le long des lacs, toutes les bandes qui ont été évaluées sont à cent pour cent (100%). C'est-à-dire qu'il n'y a pas aucune bande qui rencontrerait pas notre exigence d'avoir au moins dix-huit (18) mètres de large pour être acceptable. Il n'y a aucune bande qui a été déclassée.

Donc on a un niveau de cent pour cent (100%) à cet effet-là.

540

Puis les traverses dans des cours d'eau intermittents, lorsqu'il y a des cours d'eau intermittents, il y a des exigences également, et le niveau de qualité est à quatre-vingt-quatorze virgule neuf pour cent (94,9%) pour la Haute-Mauricie.

545

Donc si on regarde l'ensemble des activités qui ont été évaluées pour le secteur de la Haute-Mauricie, on obtient un niveau de qualité de quatre-vingt-treize virgule neuf pour cent (93,9%) pour la saison 98-99.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Bien bravo. Est-ce que vous avez eu des félicitations du ministère de l'Environnement?

550

PAR M. JACQUES PINARD:

Ils viennent de prendre connaissance du résultat.

555 PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Dites-moi, vous dites dix-huit (18) mètres, est-ce que c'est dix-huit (18) mètres ou vingt (20) mètres?

560 PAR M. JACQUES PINARD:

Bon, l'exigence, c'est vingt (20) mètres, puis on est quand même conscient que dans le milieu forestier, la localisation de ce vingt (20) mètres-là par rapport à un plan d'eau n'est pas toujours évidente.

565

Donc le cours d'eau ou le lac a souvent des formes sinuées, il peut arriver que la lisière soit dix-huit (18) mètres. Mais notre seuil de tolérance est à dix-huit (18) mètres.

570

Mais la moyenne de l'année dernière était de l'ordre de vingt et un-vingt-deux (21-22) mètres, la largeur moyenne. Donc elle est toujours supérieure à vingt (20) mètres, mais il peut arriver accidentellement effectivement qu'on se rende à dix-huit (18) mètres.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

575

Mais jamais en bas de dix-huit (18) mètres?

PAR M. JACQUES PINARD:

Dans le secteur de La Tuque, tout ce qui a été inventorié cette année dans la Haute-Mauricie, on n'a pas frappé d'endroit où c'était inférieur à dix-huit (18) mètres.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Dans l'autre sens, ça peut aller à vingt et un-vingt-deux (21-22)?

PAR M. JACQUES PINARD

Ça peut aller jusqu'à vingt-quatre-vingt-cinq (24-25) mètres dans certains cas. Mais ce qui est recherché, c'est quand même le vingt (20) mètres

590

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

595

600 Bon. Tout à l'heure, au ministère de l'Environnement, on disait vingt (20) mètres plus application de toutes les mesures nécessaires.

605 Comment vous comprenez ça, vous, application de toutes les mesures nécessaires?

610 PAR M. JACQUES PINARD:

615 Bon, lorsqu'on passait de la construction d'un chemin, par exemple, il y a des mesures de protection pour la qualité de l'eau. Donc si on installe un ponceau où il y a des mesures qui sont exigées, donc on doit installer, par exemple, des géotextiles, on doit stabiliser les côtés des chemins pour s'assurer qu'il n'y a pas d'érosion, de transport de sédiments dans le plan d'eau.

620 Donc lorsque ça est respecté de façon acceptable, on devrait atteindre l'objectif. Lorsqu'on circule avec de la machinerie, de pas circuler dans le vingt (20) mètres également, ça, ça contribue quand même à maintenir la qualité de l'eau.

625 Il y a un paquet d'éléments comme ça qui sont considérés, je pense aux chemins en particulier. Et lorsqu'on a à construire un chemin, parce que normalement, selon le RNI, un chemin doit être construit à soixante (60) mètres d'un plan d'eau.

630 Lorsqu'on doit, pour une raison de topographie ou quoi que ce soit, on doit quand même déroger de cette norme-là ou de cette exigence réglementaire là, c'est là qu'on voit l'entente administrative entre MRN et Environnement-Faune. On procède à une consultation avec Environnement et Faune pour identifier les mesures de mitigation, pour diminuer l'incidence de la construction de ce chemin-là le long d'un plan d'eau. Donc on essaie de minimiser l'impact.

635 Donc lorsque tous ces éléments-là sont respectés à cent pour cent (100%), je pense que oui effectivement, on contribue à maintenir la qualité de l'eau.

640 PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

D'accord. Et vous me disiez que vos bons résultats, vos excellents résultats de quatre-vingt-treize pour cent (93%), ça porte sur un échantillon de dix pour cent (10%) de l'ensemble des coupes?

645 PAR M. JACQUES PINARD:

650 Je peux pas vous certifier ici que tous les éléments ont été évalués à dix pour cent (10%), mais la majorité ont été effectivement évalués à dix pour cent (10%).

655 PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

640 D'accord. Et est-ce que vous faites un suivi pour le quatre-vingt-dix pour cent (90%) ou enfin, le résiduel qui tombe en dehors de votre échantillonnage?

PAR M. JACQUES PINARD:

645 Bon, il y a quand même des gens qui circulent sur le territoire, qui, d'une façon ponctuelle, même si ça fait pas partie de l'échantillonnage, de façon ponctuelle peuvent observer que les travaux sont quand même réalisés de façon conforme.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

650 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

655 Votre consultation qui est annoncée pour l'automne, pour le plan quinquennal, elle commence à l'automne ou elle est déjà annoncée?

PAR M. JACQUES PINARD:

660 Non. Normalement, il y a un plan général qui devrait être déposé en septembre, il y a un plan quinquennal qu'on essaie d'avoir pour le mois de novembre, pour être capable de procéder à la consultation publique des deux (2) documents, dans le but de minimiser les déplacements des gens.

665 Donc plutôt que de voir au mois de septembre, le plan général, et en novembre retourner pour un plan quinquennal, on essaie de fusionner les deux (2) activités pour en faire seulement une. Mais il faut attendre au départ que les plans soient déposés, et le plan général devrait être déposé en septembre, donc on annonce qu'on devrait le faire, mais il faut attendre que les événements soient produits.

670 **PAR LE PRÉSIDENT:**

675 C'est important, puisque l'intervenant d'hier sur le lac Wayagamac faisait valoir une série de choses, les huit (8) ruisseaux en question, etc., donc je pense que c'est très important que le processus de la consultation soit bien annoncé et que les gens qui ont des choses à dire là-dessus puissent le faire.

680 **PAR M. SERGE TOURANGEAU:**

685 Monsieur le Président, à cet égard, je me permettrais de déposer un document qui effectivement explique tout le cadre général de l'information et de la consultation ainsi que de la procédure d'information et de consultation.

685 Alors je pense que ça donne l'essentiel de la démarche qui est mise à la disposition du public et de tout intervenant en milieu forestier. Alors je le déposerais à la Commission.

690 **PAR LE PRÉSIDENT:**

690 S'il vous plaît. Est-ce qu'il y a d'autres documents que vous voulez déposer?

695 **PAR M. SERGE TOURANGEAU:**

700 Bien, on a parlé tout à l'heure de l'entente administrative entre le ministère de l'Environnement.

705 **PAR LE PRÉSIDENT:**

705 Oui, ça va de soi.

710 **PAR M. SERGE TOURANGEAU:**

710 C'est complet.

715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

715 J'ai même failli l'avoir deux (2) fois, parce que le ministère de l'Environnement me l'a offert aussi!

720 **PAR M. SERGE TOURANGEAU:**

720 C'est pour vous dire à quel point on est efficace.

725 **PAR LE PRÉSIDENT:**

725 Oui, une seule fois suffit! Ça va, merci.

725 Si vous permettez, je ferai l'échange - comme on a causé relativement longuement - sur les boues, après la pause santé tantôt, il y a trois (3) personnes en attente, je recevrai d'abord monsieur André Brouillard s'il vous plaît!

GROUPE D'ACTION DES RIVERAINS DE POINTE-DU-LAC

725 **PAR M. ANDRÉ BROUILLARD:**

Monsieur le Président, madame monsieur les Commissaires, mesdames et messieurs les personnes-ressources, les analystes! Je m'appelle André Brouillard, je suis un des membres fondateurs du GAR, le Groupe d'action des riverains, qui existe depuis 91...

730 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Groupe d'action de quoi?

735 **PAR M. ANDRÉ BROUILLARD:**

Des riverains de Pointe-du-Lac, qui est très sensibilisé aux problèmes environnementaux, en particulier en ce qui concerne le lac Saint-Pierre.

740 Et plus particulièrement la partie sud du chenal où la Défense nationale fait ses essais, c'est-à-dire dans quarante pour cent (40%) du lac Saint-Pierre. Alors ça, c'est pour parler de notre sensibilisation.

745 Maintenant, pour ce qui est des questions, ma première question concerne les eaux souterraines. Elle est accompagnée d'un commentaire également.

750 Alors nous demandons, quant aux eaux souterraines, est-ce qu'on va imposer une taxe sur la vente de cette richesse naturelle? On dit, dans ce cas, il ne faudrait pas faire la même erreur qu'avec le bois dont il est fait mention dans le film de monsieur Desjardins qui s'appelle "L'erreur boréale". En d'autres mots, plus on coupe de bois, plus le gouvernement empêche, mais on se demande à quel prix!

755 Nous pensons qu'un contrôle très sévère devrait être exercé dans le but de protéger la nappe phréatique. On sait que l'eau est une richesse renouvelable, à condition de la bien gérer.

760 On a vu ce que ça a donné à certains réservoirs d'Hydro-Québec, à un moment donné il y a des périodes de sécheresse, on sait que c'est plus difficile certaines années, puis parfois ça dure plus que les cinq (5) ans qui sont prévus.

765 Mais je reviens aux nappes phréatiques. Dans le document que vous nous avez remis, qui s'appelle "La gestion de l'eau au Québec", on parle de la connaissance et on s'aperçoit que nous n'avons pas toute la connaissance concernant les nappes phréatiques. Et nous pensons qu'il faudrait prendre le temps de faire des recherches à ce sujet, pour ne pas se retrouver devant une situation irréversible.

Alors c'est la première question.

PAR LE PRÉSIDENT:

770 Votre question porte sur l'idée de redevance ou de taxe.

PAR M. ANDRÉ BROUILLARD:

Oui, on voudrait pas que ça devienne un produit commercial comme les autres.

775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans ce sens que vous vous objecteriez à ce que l'eau souterraine soit dite nationalisée, donc vendue à ses usagers?

780 **PAR M. ANDRÉ BROUILLARD:**

Eh voilà!

785 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est bien. On va vérifier s'il y a des intentions, s'il y a des hypothèses au ministère de l'Environnement à cet égard.

790 **PAR M. ANDRÉ BROUILLARD:**

Maintenant, on a un autre considérant...

PAR LE PRÉSIDENT:

795

On va aller d'abord chercher la réponse, si vous permettez.

PAR M. ANDRÉ BROUILLARD:

800

Oui, bien sûr, si vous pouvez aller la chercher tout de suite.

PAR LE PRÉSIDENT:

805

Ministère de l'Environnement.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

810

On m'informe, monsieur le Président, dans le projet d'eaux souterraines, le dernier qui vous a été soumis...

PAR LE PRÉSIDENT:

815

La dernière version?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

820

La dernière version, il y avait d'évoquée la possibilité de redevance pour les protections d'eaux souterraines. Maintenant, ce n'est pas actuellement, au moment où on se parle, une orientation qui est retenue, là.

825

C'est toujours sur la table, compte tenu qu'on n'est pas allé de l'avant avec le projet de protection des eaux souterraines.

PAR LE PRÉSIDENT:

830

Dites-moi, monsieur Latulippe, si le gouvernement devait aller à l'idée d'une redevance pour l'eau souterraine, sous le principe d'usager-payeur ou autre, est-ce qu'obligatoirement, s'il y a une redevance, est-ce qu'elle doit s'appliquer à tous les utilisateurs? Ou si on peut distinguer l'utilisateur privé, la personne qui a son puits personnel, l'utilisateur d'une plus grande quantité, une municipalité par exemple, ou un autre utilisateur considérable, un embouteilleur ou une pisciculture ou etc., est-ce qu'on peut imaginer qu'il y a une tarification variable et est-ce que cela contredit les règles actuelles du commerce et qui serait dénoncée comme une subvention déguisée ou autrement?

835

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

840

Si je fais un parallèle avec les tarifs de compensation, que ce soit pour l'eau ou pour les déchets, prenons les déchets, on constate, dans les pouvoirs qui ont été délégués aux municipalités, les articles, par exemple de la Loi sur les cités et villes, on peut moduler des coûts par rapport aux types de déchets, bon, il faudrait que je lise le texte exact, mais on peut en faire une modélisation au niveau des coûts par rapport aux types de déchets ou aux genres de commerces. D'ailleurs on peut faire des catégories.

845

Alors à ce moment-là, je présume que la réflexion porterait effectivement sur une modélisation des coûts. Je soumets que, par exemple, les puits privés, la ressource, la redevance pour des puits privés, fort probablement que, bon, la réflexion ne porterait pas sur une redevance sur les puits privés, mais plutôt sur l'aspect commercial.

850

Est-ce qu'on irait sur tout ce qui porte aussi sur les terres publiques, sur les terres privées!
C'est ce qu'il faut évaluer.

Mais c'est une réflexion qui s'impose à ce moment-ci dans le concept d'une redevance.

855

PAR LE PRÉSIDENT:

Et donc je dois comprendre que ça a été évoqué, mais qu'il n'y a pas d'intention ferme arrêtée actuellement du côté du ministère de l'Environnement d'aller dans ce sens-là?

860

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE

Voilà. Et puisque dans le document de consultation d'ailleurs on soumet un questionnement par rapport au statut juridique de l'eau, donc comme on l'a souligné dans le cas des eaux souterraines, c'est un statut privé, alors on pose la question, est-ce qu'il y a lieu de revoir le statut juridique de l'eau!

Donc évidemment que si on revoit le statut juridique de l'eau, dans l'optique d'un patrimoine collectif, se pose la question ou pas de redevance.

870

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y a une différence, si je comprends bien, conceptuelle assez importante entre ce qu'on appelle la nationalisation de l'eau souterraine, la déclarer un bien d'état d'une déclaration qui en fait un bien patrimonial. Il me semble qu'il y a une espèce de subtilité entre les deux (2).

PAR M. JEAN-MAURICE LATUILLE

Oui. Là, je pourrais pas vous dire toute la marge de nuances, mais la nuance est à faire, puisque si on parle de nationaliser, bon, on peut faire un parallèle ou une analogie avec l'électricité, tandis que là, on parle d'un patrimoine collectif qui n'est pas nécessairement approprié de la même façon.

885

On en fait un concept plutôt qu'une prise de contrôle totale par l'état.

885

PAR M. ANDRÉ BROUILLARD:

À ce sujet-là, notre position, nous, c'est qu'on ne va pas jusqu'à la nationalisation, là, mais on ne voudrait pas que ça devienne un produit commercial. Par exemple on a entendu dans les médias les problèmes que ça pourrait apporter vis-à-vis l'ALENA et qu'on perde le contrôle sur nos eaux. Alors on est très sensible à cet aspect-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

895

Ça, il y a eu des échanges là-dessus. C'est pas sûr que ce qui est dit dans les médias corresponde à ce qui a été dit par ailleurs à l'intérieur de l'audience. Et si vous allez voir les transcripts, notamment du 17 mars à Montréal, et on a repris le débat en Montérégie, vous allez voir que les définitions sont un peu plus subtiles que ça.

900

PAR M. ANDRÉ BROUILLARD:

Alors vous comprenez, monsieur le Président, où on veut en venir. C'est qu'on veut pas que ce soit un produit commercial comme on l'a vu avec le bois, ça nous inquiète.

905

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur, mon collègue veut poser une question ou un commentaire.

910

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Avant que vous posiez votre deuxième question, j'aimerais revenir sur les redevances, parce qu'on n'a pas parlé beaucoup de cette question-là depuis le début des travaux de la Commission.

915

Vous avez parlé, monsieur Latulippe, du concept de redevance. Pouvez-vous nous expliquer un petit peu quel est le concept de redevance qui est envisagé dans le projet de politique, donc ce serait une redevance sur quoi?

920

J'ai compris, d'après ce que vous mentionnez tout à l'heure, ça ne serait pas une redevance universelle mais modulée, d'après ce qui est envisagé dans le projet, et elles serait en vertu de quelles dispositions légales, et quelle serait l'idée, quelle est l'idée derrière ça?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

925

Bon écoutez, là, je veux faire une distinction entre mon délire personnel là-dessus...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

930

C'est vous qui le dites, là!

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

935

... et ce qu'il y a exactement qui a été, disons, inscrit dans le document du projet des eaux souterraines, et je vais demander à notre expert Michel Ouellet de nous donner quelques éléments qui ont été traités dans ce projet-là.

Sous réserve de ça, reste ouverte, comme je l'ai déjà souligné, toute possibilité de redevance comme ça va se traiter d'ailleurs au niveau de l'utilisateur-paiEUR dans le projet pilote du COBARIC, du Comité de bassin de la rivière Chaudière, sur le financement de l'eau, en fait.

Mais je vais vous donner, on va vous donner les informations précises quant au projet d'eaux souterraines.

PAR M. MICHEL OUELLET:

Oui O.K., ce serait peut-être de revenir à la définition un peu qui est donnée dans ce document-là, du concept d'usager-payeur, qu'on peut faire une analogie, finalement, avec pollueur-payeur, un peu la même philosophie, le même raisonnement peut s'appliquer.

L'idée est la suivante, c'est qu'à partir du moment où quelqu'un exploite une ressource, c'est parce qu'il en retire un bénéfice, il a un certain intérêt à utiliser cette ressource-là plutôt que d'utiliser une autre ressource, comme l'eau de surface par exemple. C'est-à-dire que c'est nécessairement plus avantageux.

Donc ce que ça veut dire, ce que les économistes emploient comme expression parfois, c'est qu'il y a une rente économique associée à l'exploitation de cette ressource-là.

À partir du moment où on désire collectivement assurer la protection de cette ressource-là, sa conservation, parce qu'on désire justement l'exploiter à long terme, si on pense au concept de développement durable, bien, la notion de redevance, finalement, au niveau de l'usager-payeur, ce serait peut-être de faire en sorte que les efforts de protection, de conservation, puis quand on parle d'efforts de protection et de conservation, ça peut vouloir dire la connaissance de la ressource, mais également des moyens de contrôle pour assurer la protection de la ressource, tous ces éléments-là finalement sont présents, bien, il s'agit finalement peut-être que ceux qui en retirent un bénéfice direct, ceux qui exploitent la ressource, bien, participent à cet effort-là de protection et d'amélioration des connaissances.

Parce que finalement, ce sont eux les premiers qui sont concernés par sa protection et sa conservation.

Alors le concept de redevance serait finalement lié à la question d'assumer des coûts nécessaires pour assurer la protection et la conservation de cette ressource-là.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN

Est-ce que ça veut dire que ça impliquerait, par exemple pour une entreprise d'embouteillage, une dimension ou un tarif qui inclurait des études hydrogéologiques régulières? C'est ça que vous voulez dire dans le concept de la protection de la ressource ou du prix véritable du maintien de la capacité des nappes?

980 **PAR M. MICHEL OUELLET:**

Bon, si on parle d'usager-payeur, je pense qu'on peut distinguer trois (3) niveaux. La même chose qu'on peut faire avec le pollueur-payeur.

985 Le premier niveau, à partir du moment où on exige de quelqu'un de faire une étude hydrogéologique pour montrer ou vérifier les impacts de son captage sur l'environnement ou sur des voisins, il y a des coûts qui sont associés quand même à la réalisation de cette étude-là.

990 Donc le simple fait d'imposer des exigences réglementaires, finalement, ça fait partie de l'usager-payeur, ces choses-là. Même si la personne ne paie pas comme tel un montant d'argent spécifique au volume d'eau pompée, le seul fait d'avoir à se conformer à des exigences, il y a un coût associé à ces choses-là. Alors ça, ça fait partie, finalement, de l'usager-payeur au départ.

995 Donc on peut dire que d'une certaine façon, c'est déjà un concept qui est appliqué, un principe qui est déjà en application comme un pollueur-payeur.

1000 Maintenant, la notion de redevance, c'est peut-être un niveau supérieur, aller plus loin. C'est à partir du moment où justement on touche à ces notions-là, à savoir, est-ce qu'on veut faire contribuer un peu plus ceux qui en retirent un bénéfice direct de la ressource, mais dans l'optique de couvrir des coûts nécessaires à la protection et à la conservation de la ressource. Donc ça couvre les aspects de connaissance, gestion de la ressource, ces choses-là.

1005 Mais là, aller plus loin, à savoir comment on pourrait ventiler ces choses-là, la réflexion n'est pas suffisamment rendue loin. C'est seulement l'état de principe, donc à l'étude je dirais, à savoir, est-ce que c'est souhaitable de le faire, comment ça devrait être fait! Bon, je pense que les gens sont d'accord pour dire que c'est peut-être pas le simple fait de dire, on pompe proportionnel au débit, il y a peut-être le type d'utilisation aussi qui peut être pris en considération. Là, je pense qu'on pourrait en parler longtemps.

1010 Mais il y a pas, c'est seulement, je dirais, la réflexion est à faire à ce niveau-là.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1015 Et on parle ici que d'eaux souterraines, là. Parce qu'il y a toute la question des eaux de surface qu'on a évoquée, et il faut relativiser par rapport à ça.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1020 Bien sûr. Mais pour l'eau souterraine, donc, la réflexion dans le projet de politique va jusque là, c'est-à-dire que ça serait une contribution pour couvrir les coûts de protection et de conservation de la part de ceux qui en tirent des bénéfices. Si je comprends bien, c'est ça l'idée actuellement?

1025 **PAR M. MICHEL OUELLET:**

Je dirais que ça serait une possibilité qui est à l'étude. Mais de là à dire que c'est une orientation ferme, bon, c'est un document de travail, donc comme tout document de travail, c'est des hypothèses qui sont étudiées, qui sont en développement, parce que le travail n'était pas complété, il faut bien le mentionner.

1030 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Et dans ces hypothèses, est-ce que la réflexion était allée jusqu'à examiner l'universalité de l'application du principe de redevance?

1035 **PAR M. MICHEL OUELLET:**

Il faudrait peut-être distinguer, je pense, la définition du principe qui lui, à ce moment-là, peut peut-être avoir une portée un peu plus large, mais quand on parle au niveau de la mise en oeuvre, à ce moment-là, il peut y avoir comme des modalités, je dirais, ou des choix qui sont faits, à savoir que, bon, on ne l'appliquera pas immédiatement ou on va peut-être le restreindre à certaines classes.

Disons, il faudrait peut-être distinguer le principe des orientations, des moyens, de la mise en oeuvre, ce serait peut-être important de le faire.

1045 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Par exemple, j'ai lu que dans certains pays, pour l'eau souterraine, les agriculteurs étaient exclus de toute forme de redevance. Votre réflexion n'est pas allée jusque là?

1050 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Actuellement non. C'est toujours au stade de projet, où il y a un certain degré de spéculation, là, actuellement, dans le discours qu'on tient.

1055 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Non, mais déjà, ça situe l'état de la réflexion. Il y a déjà le concept de redevance qui est sur la table, il y a déjà sa délimitation d'une certaine façon, c'est déjà des choses qui sont intéressantes à connaître et à prendre en compte, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1065 Alors monsieur Brouillard!

PAR M. ANDRÉ BROUILLARD:

1070 J'ai pas terminé. Ce qui nous inquiète dans ces théories-là, c'est l'application, c'est le contrôle.

1075 On sait qu'on diminue les ressources, puis ça, ça nous inquiète énormément. C'est beau d'avoir des belles grandes théories comme celle-là, mais quand ça arrive le temps de les appliquer, on sait ce que ça donne, alors ça, on a une grande inquiétude de ce côté-là.

1080 La dernière considération concernant les eaux souterraines, c'est qu'on aimerait aussi que l'aspect légal concernant les eaux souterraines soit revu.

1085 Et je vous donne un exemple! Un citoyen qui prend son eau dans un puits artésien puis qui, à un moment donné, voit le puits s'assécher parce que les opérations d'une entreprise à côté de chez eux, quand il fait le commerce de l'eau, et on s'aperçoit que le fardeau de la preuve revient au citoyen. Alors on trouve que c'est David contre Goliath pas mal, il faudrait que ce soit révisé, ces lois qui nous semblent un peu archaïques. Alors c'est un voeu.

PAR LE PRÉSIDENT:

1085 C'est correct.

PAR M. ANDRÉ BROUILLARD:

1090 Ma deuxième question concerne les eaux de surface.

1095 Comme vous le savez, le gouvernement fédéral va procéder bientôt à un dragage important dans le fleuve entre Montréal et Batiscan, dans les mois qui viennent. On se demande s'il va y avoir des tests de qualité d'eau qui vont être pris avant et après le dragage, pour savoir si les sédiments qui vont être remis en suspension vont contaminer l'eau.

1100 Et si tel est le cas, on voudrait savoir qui va s'occuper de corriger la situation et de prendre les décisions qui s'imposent.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Alors c'est une bonne question qui a déjà été posée, mais on va la relancer au ministère de l'Environnement.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1105 Je vais demander à monsieur Michon de répondre à cette question.

PAR M. PIERRE MICHON:

1110

Effectivement, il y a un projet actuellement qui est en cours par le Port de Montréal qui vise le surcreusage de la voie navigable. Une partie des travaux a été effectuée l'année passée, entre autres pour les travaux en ce qui concerne le lac Saint-Pierre.

1115

Il y avait de prévu un dépôt en eaux libres au centre du lac Saint-Pierre, au site qu'on appelle le S16A qui se situe au centre, légèrement au nord de la voie navigable, vis-à-vis de la municipalité de Yamachiche.

1120

Ce qui a déjà été fait dans le cadre de ce dépôt, de dragage et du dépôt, c'est effectivement des travaux de suivi sur la qualité de l'eau et des sédiments, c'est-à-dire des matières en suspension, reconnaissance au niveau des matières en suspension. Le détail au niveau des paramètres qui ont été analysés, je les ai pas avec moi, j'ai eu quelques informations. Il faut comprendre que c'est un projet fédéral. Des contacts qu'on a par courrier électronique, c'est des données préliminaires que j'ai actuellement, que j'ai d'ailleurs pas avec moi, là, mais...

1125

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1130

Le principe, c'est que tous les sédiments sont caractérisés avant que leur largage soit autorisé dans le site de dépôt?

1135

PAR M. PIERRE MICHON:

1135

Oui. Les sédiments sont caractérisés avant dragage, mais il y a aussi en cours de travaux un suivi qui a été effectué, avec des photos aériennes, pour délimiter les panaches de dispersion des matières en suspension.

1140

Et pour évaluer l'augmentation de la matière en suspension lors surtout du dépôt en eaux libres, là, en mémoire, là, ce que j'ai dans la tête.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1145

Et est-ce qu'il y a également un suivi des opérations, vérification de la vitesse des chalands et du panache de dispersion lors du largage des sédiments?

PAR M. PIERRE MICHON:

1150

La vitesse du chaland, je pense pas que ce sont des données qui rentrent en ligne de compte dans ce qu'on appelle le programme de suivi.

L'objectif principal, c'est effectivement de suivre le panache de dispersion lors du dépôt. Et à cet égard, les photos aériennes ont été utiles, et puis il y a aussi évidemment, il y a des points

d'échantillonnages qui ont été pris, c'est-à-dire des points très précis, déterminés avant les travaux, pour suivre si effectivement, il y avait des augmentations perceptibles au niveau des matières en suspension.

1155

Les données que j'ai eues, bon, ça n'a pas été analysé de ma part de façon très en détail, là, mais apparemment, selon les informations que j'ai, il n'y a pas d'augmentation très importante à des distances de deux cents-trois cents (200-300) mètres du site de dépôt. Il n'y a pas d'augmentation substantielle perceptible lors du dépôt. C'est-à-dire que le volume se dépose quand même assez rapidement au fond.

1160

Il y a évidemment aussi un suivi qui est fait au niveau de la stabilité du site. C'est-à-dire qu'il y a quand même des phénomènes d'érosion, même dans le lac Saint-Pierre, et il y a, à ce moment-là, il va y avoir des suivis - il y a une connaissance évidemment de la bathymétrie avant dépôt - et il y a un suivi, je crois, au moins les deux (2) ou trois (3) prochaines années pour la stabilité du site. C'est-à-dire qu'il y a un suivi au niveau de la bathymétrie pour voir si les sédiments sont déplacés en fonction de l'érosion.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1170

Alors monsieur Brouillard, je pense que ça répond à votre question.

PAR M. ANDRÉ BROUILLARD:

1175

Bien, pas tellement, j'aimerais savoir qui fait les tests. Est-ce que c'est le ministère de l'Environnement du Québec qui fait ces tests de qualité de l'eau?

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1180

Non, c'est le gouvernement canadien, n'est-ce pas monsieur Michon?

PAR M. PIERRE MICHON:

1185

Effectivement, c'est un consultant qui est engagé...

PAR M. ANDRÉ BROUILLARD:

1190

Mais pourquoi est-ce que le ministère de l'Environnement ne fait pas les tests? On a quand même une responsabilité vis-à-vis l'eau qui coule dans le fleuve, même si le gouvernement fédéral a des responsabilités de navigabilité, on a une responsabilité vis-à-vis l'eau!

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1195

Monsieur Michon.

PAR M. PIERRE MICHON:

1200

Les lois québécoises sont pas appliquées lorsque le gouvernement fédéral ou une entité de sa juridiction fait des travaux ou est promoteur de projets.

On est à tout le moins consulté.

1205

PAR M. ANDRÉ BROUILLARD:

Mais là, ça me surprend un peu, parce que quand je regarde le Code civil en page 66, on dit que:

1210

"L'État est propriétaire du lit des lacs et cours d'eau navigables et flottables, jusqu'à la ligne des hautes eaux."

Ça nous donne pas mal de latitude, ça?

1215

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Oui, mais si je comprends bien, les travaux de dragage relèvent des lois sur la navigation, les lois canadiennes.

1220

PAR M. ANDRÉ BROUILLARD:

Oui, mais à côté du chenal, monsieur Genest, je veux dire, le panache, il se répand, on pourrait aller faire des tests pour savoir si c'est correct ou pas!

1225

C'est ça qui nous inquiète là-dedans, c'est qu'on laisse faire un niveau de gouvernement, puis nous, on fait rien là-dedans!

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1230

Monsieur Michon, est-ce que vous avez d'autres commentaires?

PAR M. PIERRE MICHON:

1235

J'ai pas de commentaire qui pourrait, disons, alimenter le débat peut-être politique, même notre ministre Bégin admet qu'on est sur nos propriétés quand on rejette dans le fond du fleuve, le fond du lac Saint-Pierre. Mais il en reste pas moins que la Loi québécoise de l'évaluation environnementale ne s'applique pas, la Loi québécoise sur l'environnement, y compris le processus

d'évaluation environnementale ne s'applique pas auprès du fédéral, puisqu'ils ont eux autres mêmes un processus d'évaluation environnementale.

1240

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Oui, et on mentionnait hier que le ministre québécois avait demandé à la ministre canadienne, madame Stewart, une évaluation conjointe de ce projet à l'époque.

1245

Monsieur Latulippe, je voyais votre micro ouvert, est-ce que vous aviez l'intention d'ajouter des commentaires?

1250

Simplement pour rappeler que, bon, ça n'a rien à voir avec la propriété dont monsieur mentionne; que d'autre part, le principal suit l'accessoire, donc la loi fédérale s'appliquant, il y a tous les moyens pour qu'elle s'applique adéquatement. Et la théorie constitutionnelle fait que lorsqu'une loi fédérale s'applique, elle a prépondérance sur la loi provinciale au même fait.

1255

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Alors vous dites le principal suit l'accessoire? C'est plutôt l'inverse!

1260

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

C'est ça, l'accessoire suit le principal, je m'excuse!

1265

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

On va la mettre dans nos coquilles, celle-là!

Monsieur Brouillard.

1270

PAR M. ANDRÉ BROUILLARD:

Bon, ça me satisfait pas, mais il y a bien des choses comme ça dans la vie qui nous satisfont pas.

1275

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Vous avez le droit de pas être d'accord, mais on vous a donné l'information.

1280

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça, la question, c'est de s'assurer qu'il y a une réponse. La réponse peut ne pas vous plaire, la réalité peut ne pas vous plaire, mais il y a eu une réponse.

1285 **PAR M. ANDRÉ BROUILLARD:**

Oui, pour avoir des réponses...

1290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Elle est honnête aussi.

1295 **PAR M. ANDRÉ BROUILLARD:**

... il y a pas de doute là-dessus. Je voulais poser une autre question, monsieur, ça va être très court, concernant le ministère de l'Environnement.

1300 On a une grande inquiétude vis-à-vis l'autorité du ministre dans les dossiers qui vous sont soumis. Nous autres, ce qu'on aimerait savoir, c'est quoi votre moyenne au bâton, le BAPE, quand vous soumettez des analyses, des rapports au ministre?

C'est-tu quatre-vingts pour cent (80%) qu'on l'écoute, c'est-tu cinquante (50%), c'est quoi? Est-ce que le ministère peut faire fi de vos recommandations comme ça?

1305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1310 Écoutez, là, on s'attardera pas là-dessus. J'ai dit quelques fois dans le cadre de cette audience que la chance de notre Commission d'être efficace dépend de deux (2) choses. Elle dépend d'abord de la qualité de la participation publique, si les gens viennent à l'audience, si les gens s'impliquent dans l'audience, ils donnent au processus une valeur ajoutée indéniable et ça, c'est tout à fait fondamental. Et là-dessus, je pense que c'est plutôt réussi.

1315 Deuxièmement, ça dépendra de la qualité finale du travail de la Commission, compte tenu des informations reçues et de l'ampleur des enjeux soulevés, et ça, c'est sur nos frêles épaules.

1320 Si on parvient à clarifier une question et à faire apparaître que, compte tenu des valeurs sociales actuelles, les priorités qui se dégagent sont claires et devraient être suivies, il y a des chances, il y a de meilleures chances qu'on soit écouté que si on fait un rapport confus et pas clair.

PAR M. ANDRÉ BROUILLARD:

1325 Bien, si nous posons cette question-là, monsieur le Président, c'est qu'il y a eu des audiences à un moment donné concernant les dépôts du dragage des quais 14 et 15 à Sorel, monsieur Genest en était le président, et un rapport qui a été remis le 4 septembre, puis on n'a pas encore eu de nouvelles là-dessus. C'est pour ça qu'on a des inquiétudes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1330 On en a parlé hier et on a dit qu'une décision s'en venait, mais nous ne savons pas dans quel sens la décision est.

C'est correct!

1335 **PAR M. ANDRÉ BROUILLARD:**

Alors on va continuer à être inquiet.

PAR LE PRÉSIDENT:

1340 Bonne chance, merci.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA MAURICIE

1345 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Paule Brunelle s'il vous plaît.

PAR Mme PAULE BRUNELLE:

1350 Bonjour. Je suis la directrice générale de la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie. Notre organisation représente dix-huit mille (18 000) membres en Mauricie dont vingt-cinq (25) sociétés Saint-Jean-Baptiste locale sur ce territoire, des gens qui sont préoccupés de la langue française, du patrimoine et de la souveraineté du Québec.

1355 Nos questions touchent principalement, bon, c'est vraiment un questionnement, c'est sûr que nous considérons l'eau dans ce concept de patrimoine collectif, donc nous avons voulu venir vous poser quelques questions.

1360 Donc nous savons, d'après ce que nous savons, que quatorze (14) projets liés au prélèvement de l'eau souterraine ont été étudiés, notre question est fort simple, nous aimerions savoir si ces quatorze (14) projets peuvent débuter avant l'adoption de la politique québécoise de la gestion de l'eau?

1365 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Latulippe.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1370 Nous avons la liste, je peux pas vous la donner, on la cherche, bon, des projets qui sont déjà déposés.

1375 Sans même consulter la liste, il est bien évident qu'un projet qui verrait à rencontrer tous les critères qu'on propose et tous les éléments qui sont prévus dans l'examen, dont l'étude hydrogéologique, etc., bien, pourrait théoriquement sans l'ombre d'un doute être approuvé avant la fin du mandat de la Commission. Ça, je peux absolument pas dire que les projets ne sont pas suspendus ou retardés de quelque façon que ce soit.

1380 Maintenant, il faudrait voir par projet, si le projet est encore pour une analyse qui va durer un an, douze (12) mois, dix-huit (18) mois, tout dépend du cas à cas.

1385 Mais pour répondre globalement, c'est sûr et certain que certains projets, s'ils rencontrent toutes les conditions et toutes les exigences, peuvent être approuvés.

1390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame parle de quatorze (14) projets à l'étude, est-ce que c'est bien quatorze (14) qu'il y a chez vous?

1395 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

C'est un ordre de grandeur, là. Je pensais que c'était seize (16), mais on peut vérifier puis donner le nombre tout à fait exact.

1400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va, donc il y a pas d'erreur. Voilà madame.

1405 **PAR Mme PAULE BRUNELLE:**

Donc notre opinion serait plutôt à l'effet d'étendre un moratoire avant tout nouveau projet. Évidemment, je pense que la population québécoise partage beaucoup cette position, vous avez dû l'entendre fréquemment, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est pas une nouveauté. Merci madame.

1410

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA MAURICIE

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Jean Breton s'il vous plaît.

1415

PAR M. JEAN BRETON:

Bonjour, je suis aussi de la Société Saint-Jean-Baptiste. Vous savez ce que c'est!

1420

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça doit.

1425

PAR M. JEAN BRETON:

Ma question est: si nous permettons un projet d'exploitation d'eau en vrac, est-ce qu'il y a des politiques ou des mécanismes que le gouvernement du Québec peut mettre en place pour empêcher que nos réserves d'eaux de surface, autant que les eaux souterraines, tombent sous la juridiction de l'ALENA?

1430

Je sais que vous en avez déjà parlé, mais j'ai jamais eu la réponse! Permettant ainsi la privatisation de nos ressources et la soustrayant aussi au contrôle public plus ou moins.

1435

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors s'il vous plaît, monsieur Latulippe.

1440

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Bon, comme on l'a mentionné dans la présentation d'hier, il y a aucun projet d'exportation d'eau en vrac qui est actuellement sous demande d'autorisation au gouvernement. Donc à cet effet-là, il y a pas de projet.

1445

Maintenant, toute cette question d'exportation là et d'assujettissement à l'ALENA est actuellement en réflexion. Nous sommes, au niveau du gouvernement, à discuter avec nos collègues de l'Industrie et Commerce, de la Justice et du ministère de l'Environnement, probablement aussi du MRN, alors pour, si vous voulez, exposer une réflexion sur l'exportation de l'eau en vrac.

1450

Maintenant, ça fait partie, et de façon très officielle, des thèmes de discussions qui sont inscrits dans le document de consultation, et cet élément-là est en discussion effectivement.

1455 Maintenant, est-ce que ça rencontre l'ALENA, je pense que sans me tromper, qu'on a déjà évoqué que c'est une question de contenant, que ce soit en bouteille, en citerne ou en bateau, et que là, les éléments qui concernent l'ALENA peuvent certainement jouer, d'autant qu'on a l'expérience de ce qui s'est passé en Californie et en Colombie Britannique avec la compagnie Sunbelt qui avait un contrat d'exportation avec la Colombie Britannique, et comme le gouvernement canadien y a mis fin, il y a une poursuite actuellement pendante qui a pour motif l'ALENA.

1460 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1465 Dites-moi, monsieur Latulippe, s'il y avait un projet, on a déjà expliqué qu'il y a aucun projet à l'étude d'exportation en vrac actuellement au ministère, s'il y avait un projet d'exportation en vrac, est-ce qu'il serait soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts?

1470 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

1475 Sur les détournements, ça nous paraît assez clair que la procédure s'applique. Maintenant, sur l'exportation de l'eau en vrac, certainement que la prise d'eau ou l'approche, et c'est l'approche qu'on a actuellement, face à 32 ou à l'article 22 de la loi, alors il faudrait examiner la question au mérite, mais a priori, je ne pense pas que ça rencontre les évaluations d'impact. Ce serait à voir, là, je pourrais pas vous donner une certitude à cet effet-là.

1480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1485 C'est parce que monsieur, il y a deux (2) concepts, des fois quand on parle d'eau en vrac, on parle de deux (2) choses différentes, l'une est une dérivation ou un aqueduc, un tuyau. Ça, c'est clair qu'il en a été question dans l'audience, ça ne peut pas être soumis à l'ALENA, d'après les experts et du fédéral et du Québec, et s'il y avait un projet comme ça, il serait nécessairement soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts. Parce qu'il y a un changement de bassin versant.

1490 L'autre question qui est pas claire, c'est celle du vrac, quand on parle d'un bateau ou d'un camion-citerne, puisque ça, c'est un contenant, et ça, là, il y a un doute à ce que ce contenant-là rentre ou ne rentre pas sous la question de l'ALENA, il y a aussi un doute au ministère de l'Environnement à savoir si c'est soumis ou non à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts.

1495 Mais il y a aucun projet à l'étude actuellement.

PAR M. JEAN BRETON:

Il y en a aucun au Québec, mais compte tenu que l'ALENA, c'est pancanadien, est-ce qu'il y en a au Canada, admettons Terre-Neuve, Nouveau-Brunswick, etc., où le Québec serait assujetti à la même politique de l'ALENA, compte tenu que c'est pancanadien?

1500

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous êtes au courant, moi, je le sais pas.

1505

Je sais qu'il y a une enquête de la Commission mixte internationale sur ce sujet-là actuellement, une consultation, mais je ne sais pas s'il y a des projets autres venant d'ailleurs du Québec sur cette question-là.

Est-ce que vous le savez?

1510

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Peut-être que monsieur Proulx peut donner un élément d'information.

1515

PAR M. LUC PROULX:

Oui, on est au courant qu'il y a un projet à Terre-Neuve qui doit se situer au lac Gisborne, le projet Gisborne Lake, où une compagnie veut exporter de l'eau qui vient de ce lac-là, mais j'en sais pas plus sur ce projet-là.

1520

Moi, ce qu'on me dit, c'est qu'ils sont en train de réaliser une étude d'impact là-dessus.

Il y avait le projet d'Ontario qui a été retiré, celui de la compagnie Nova Group qui a été retiré.

1525

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon. Si vous permettez, je vais prendre votre information avec un grain de sel, puisque là, on n'est pas dans une affirmation péremptoire. Peut-être qu'il y a quelque chose, peut-être qu'il y a pas quelque chose, donc on est plus dans l'ignorance que dans la connaissance, compte tenu de la difficulté de savoir. Ça va!

PAR M. JEAN BRETON:

1535

Je vous remercie. Ça demeure quand même une de nos inquiétudes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1540 Oui, je vous comprends bien, merci monsieur Breton.

1545 Alors je fais une pause santé de quinze minutes, je devrai donner une entrevue à un journaliste aussi pendant la pause santé, et quand on reviendra, on commencera d'abord par l'explication du ministère sur l'épandage des boues issues des papetières puis ensuite, je reviendrai à l'inscription des gens qui veulent poser des questions.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

1550 **PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**

PAR LE PRÉSIDENT:

1555 Alors comme je l'ai indiqué tantôt, on va d'abord commencer par une mise au point sur les boues des usines de pâtes et papiers. Rappelons le problème qui a été évoqué hier et qui avait été évoqué également à Hull.

1560 Les papetières maintenant disposent de boues qui autrefois étaient considérées comme des déchets, et ces boues-là maintenant peuvent être considérées, à certaines conditions, comme des ressources, et elles sont utilisées comme un fertilisant et appliquées sur des terres agricoles, ce qui soulève auprès d'un certain nombre d'intervenants des inquiétudes par rapport à la qualité de ces boues-là, par rapport à la caractérisation et donc par rapport à certains risques qui pourraient y être associés.

1565 Alors comme nous avons le plaisir d'avoir un expert sur cette question-là, on va recevoir un petit peu d'informations et on posera quelques questions complémentaires.

PAR Mme RAYMONDE PROULX:

1570 Monsieur le Président, je vous présente Marc Hébert agronome spécialiste du contenu.

PAR M. MARC HÉBERT:

1575 Merci. Donc ça va être une présentation d'à peu près une dizaine de minutes, pour donner les généralités sur la valorisation des MRF, les matières résiduelles fertilisantes, qui comprennent notamment les boues de papetières, qu'on appelle de plus en plus en Amérique du Nord les biosolides.

1580 L'objectif de cette présentation, c'est de vous donner les éléments de réponses sur trois (3) questions qui sont communément posées. Est-ce que la valorisation des boues ou des matières résiduelles fertilisantes, est-ce que ça va nuire à la gestion des fumiers?

1585 L'autre question, est-ce que les critères du ministère sont sécuritaires ou est-ce qu'on prend les sols pour des poubelles, comme citent certains articles!

1590 Et une troisième question qui est peut-être la plus populaire, c'est, est-ce qu'il va y avoir des odeurs, qu'est-ce qu'on prévoit là-dessus!

Tout d'abord, d'où ça vient, les boues! On a des boues parce qu'on s'est décidé d'avoir des traitements des eaux usées. Il y avait beaucoup de pollution dans les cours d'eau, les papetières, entre autres les municipalités ont mis des ouvrages de traitement de l'eau, et pour

1595 permettre de retourner au ruisseau une eau pure, et enlever les matières qui étaient polluantes, donc on retire les matières polluantes pour l'eau, ce qui est polluant pour l'eau, et c'est ce qu'on appelle les boues.

1600 Donc pour les pâtes et papiers, on appelle ça une boue souvent, mais ça n'a pas nécessairement la texture d'une boue. Pour ceux qui en ont vu, comme il y a beaucoup de fibres de bois là-dedans, ça a une apparence un peu de papier mâché.

1605 On a des boues de papetières, on a des boues municipales, il y a aussi d'autres matières résiduelles qui sont valorisées, on pense aux poussières de cimenterie comme substitut à la pierre à chaux, il y a également les cendres. Ici, on a une image d'un tas de cendres.

1610 Et j'en profite pour dire, j'ai dans mon bureau une publication du ministère de l'Agriculture, dans ce temps-là ça s'appelait le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, et il y avait des recommandations de fertilisation des terres agricoles, et on recommandait fortement d'utiliser les cendres de bois sur les terres, pour améliorer les rendements. Donc c'est pas nouveau l'idée du recyclage des résidus.

1615 Maintenant, c'est juste qu'on a affaire avec des nouveaux résidus, comme les boues de papetières.

1620 Il y a des chercheurs qui se sont penchés sur la question, est-ce qu'on pourrait faire la même chose, c'est-à-dire valoriser ces résidus, en fait des matières qui viennent de la terre, des fibres de bois et les retourner à la terre, est-ce que ça serait quelque chose d'intéressant!

1625 Et il y a eu des recherches à différents endroits dans le monde et aussi au Québec. Ici au Québec, ça a été le ministère de l'Agriculture et Agriculture Canada, également des universités qui ont fait des essais là-dessus, et ils ont démontré qu'avec les boues de papetières, on pouvait avoir des augmentations de rendement dans le maïs, le soya, les différentes cultures. Où dans certains cas, ça pouvait permettre de réduire l'utilisation d'engrais minéraux.

1630 Donc d'une manière ou de l'autre, il y avait possibilité d'avoir un impact positif au niveau économique.

1635 Les recherches ont aussi démontré que l'utilisation de ces boues-là améliorait les propriétés du sol et leur résistance à la dégradation, et ce qui leur permettrait d'être moins vulnérables à l'érosion et éventuellement à la pollution des cours d'eau.

1640 Donc c'est des faits qui ont été établis et depuis plusieurs années, et la recherche s'est continuée jusqu'à maintenant.

1645 Donc on a affaire, non plus à des déchets, simplement des déchets, mais des matières qui ont des propriétés fertilisantes, et donc au même titre que d'autres matières fertilisantes, que ce

1635 soit les engrais minéraux, les fumiers, la chaux agricole. Mais dans ce cas-ci, on va parler de matières résiduelles fertilisantes pour pas perdre de vue que c'est d'abord des résidus, mais ce sont des matières fertilisantes également.

1640 Le gouvernement du Québec a été convaincu de l'avenue de valoriser ces matières-là; il y a eu, il y a quelques années, des audiences du BAPE sur la gestion des matières résiduelles, on parlait d'incinération, on parlait d'enfouissement, et on a parlé aussi de valorisation. Il y a eu des personnes qui se sont prononcées là-dessus, il y a eu un rapport du BAPE, et suite à ça, il y a eu un plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles qui a été sorti à l'automne dernier.

1645 Et là-dedans, on parle beaucoup de valorisation évidemment, et je souligne ici la valorisation des boues municipales et industrielles, l'action 19 de cette politique:

1650 "Élaboration par les MRC, communautés urbaines ou le regroupement de plans directeurs de gestion des boues pour en favoriser la valorisation."

Et on disait plus loin:

1655 "Éventuellement, aucune boue ne devrait être enfouie sans qu'il ait été démontré qu'il n'est pas économiquement viable de la valoriser."

Donc c'est une volonté claire du gouvernement du Québec, suite aux audiences publiques.

1660 Ça fait que la question maintenant, c'est plus de savoir si on doit valoriser, mais quelle est la bonne façon de le faire!

1665 Ici, on a la double mission du ministère de l'Environnement dans ce contexte-là. C'est valoriser et protéger l'environnement. En fait valoriser, c'est protéger l'environnement, parce qu'on a voulu valoriser et épandre sur les terres agricoles ou autres, pour prévenir les contaminations qui étaient reliées avec l'enfouissement ou avec l'incinération.

Mais en même temps, on doit pas prendre les sols pour des poubelles et ici, c'est un scan d'un article de la revue L'Actualité qui a passé là-dessus.

1670 Je vais revenir aux trois (3) questions que j'ai posées au début! Donc la première, est-ce que la valorisation des MRF - on va les appeler comme ça - est-ce que ça va nuire à la gestion des fumiers?

1675 Ici, c'est un histogramme qui donne un peu les ordres de grandeur. La colonne en rouge représente ce qui était épandu en 1997 et en bleu, bien, c'est les projections futures. Pour différentes matières, soit les fumiers, les biosolides - ça, c'est les boues de papetières - et l'ensemble des matières résiduelles. Donc on va surtout regarder la colonne rouge.

Donc si on regarde les MRF totales, c'est à peu près un million (1 M) de tonnes qui sont épandues ou compostées, comparativement à trente et un millions (31 M) de tonnes pour les fumiers.

Donc des quantités non négligeables mais relativement parlant, comparativement aux fumiers, c'est faible. Et on pense que ces quantités-là vont augmenter, mais même si on atteint nos objectifs jusqu'à soixante-cinq pour cent (65%) de valorisation, les quantités devraient demeurer relativement faibles, comparativement aux fumiers.

Ici, on se pose la question, est-ce que ça va inonder les terres agricoles! Encore une fois, la colonne en rouge, c'est en 1997, en bleu c'est les projections.

En 1997, il y avait moins de un pour cent (1%) des terres agricoles qui recevaient des MRF, et avec une bonne atteinte des objectifs de la politique, on pourrait atteindre un quatre pour cent (4%) des terres agricoles.

1695 Et à droite, bien, c'est les terres qui ne recevront pas de matières résiduelles.

Maintenant, on peut comparer aussi en termes de sources d'éléments fertilisants, dans ce cas-ci le phosphore. Le phosphore nous préoccupe ici, parce que le phosphore qui est mis sur les terres agricoles est susceptible d'aller vers les eaux de surface et d'entraîner une pollution, que ce soit par la prolifération d'algues ou d'autres choses.

Ici, on voit que les sources de phosphore sur les terres agricoles, c'est d'abord les fumiers et les engrais minéraux, O.K. Et s'il y a une pollution des cours d'eau qui est attribuable aux activités agricoles, eh bien, on a un petit peu l'ordre d'intervention à prioriser: donc une bonne gestion des fumiers et une utilisation rationnelle des engrais minéraux. Et la même chose pour les résidus.

On a à peu près les mêmes figures pour ce qui est de l'azote. Donc grossso modo deux pour cent (2%) de l'azote qui est épandu sur les terres agricoles vient des résidus. Donc encore une fois, relativement faible.

La deuxième question, est-ce que c'est sécuritaire. On vient de commencer à le regarder pour ce qui est de l'azote et du phosphore. On va simplement le regarder de manière comparative.

1715 Par rapport aux fumiers, à ce qui se fait ailleurs dans d'autres juridictions, par rapport aux engrais et aux pesticides, très rapidement.

Comparativement aux fumiers, les normes qui s'appliquent aux entreprises agricoles, avec le nouveau règlement, Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, s'appliquent pour l'épandage des matières résiduelles. Donc c'est, si on veut, le filet de sécurité réglementaire.

- 1725 Maintenant, en plus de ça, dans la plupart des cas, ça prend des certificats d'autorisation, donc un acte statutaire supplémentaire et là-dedans, on a des contraintes. Il y a des critères à différents niveaux, que ce soit au niveau de l'azote, du phosphore, des métaux, des pathogènes. Donc il y a des critères supplémentaires.
- 1730 Et l'autre point, ça fait référence aux figures de tout à l'heure, les quantités sont relativement faibles par rapport aux fumiers.
- 1735 Si on se compare au niveau des normes étrangères, l'EPA, ça, c'est le gouvernement fédéral américain, l'Ontario ou d'autres provinces canadiennes, nos critères sont ce qu'il y a de plus sévère en Amérique du Nord et même comparativement à plusieurs pays d'Europe.
- 1740 En fait quand on a construit les critères de valorisation, on a pris, on a regardé différentes juridictions, puis généralement, on a pris ce qu'il y avait de plus restrictif.
- Maintenant, si on se compare avec les engrains, je vous ai dit tout à l'heure que quand on veut épandre une boue de papetière, ça prend un certificat d'autorisation, ce n'est pas le cas des engrains. Alors qu'on sait que les engrains sont quand même responsables, dans certains cas, leur mauvaise utilisation en fait, de pollution entre autres de la nappe phréatique, les cas des sols à pomme de terre entre autres, les sols sableux.
- 1745 Donc pour épandre une boue, ça prend un CA, donc quelque chose de plus.
- Au niveau des pesticides, c'est juste une image. À chaque année, et puis la statistique tient bon depuis plusieurs années, il y a environ mille cinq cents (1500) cas d'intoxication aux pesticides. Donc ça, c'est ce qui est déclaré, des gens qui ont des symptômes, des étourdissements, des vomissements, etc. Mille cinq cents (1500) cas.
- 1750 Avec la valorisation des résidus, sur un horizon d'à peu près une dizaine d'années, moi, j'ai connu seulement un cas où il y avait eu une intoxication, et c'était une intoxication de bovin, parce qu'il y avait eu un épandage illégal. Dans ce cas-là, c'était une boue de fosse septique non traitée qui rencontrait pas nos critères.
- 1755 Donc ça nous donne un petit peu une idée relative du risque. Évidemment, on a fait des analyses plus poussées qui donnent des chiffres à l'appui, avec des références.
- Ici, encore une image, dans le cas du cadmium. Ce qu'on permet dans les résidus au Québec, c'est un maximum de dix (10) ppm ou milligrammes de cadmium par kilogramme dans le résidu. Et c'est ce qu'il y a de plus sévère en Amérique du Nord.
- 1760 L'EPA aux États-Unis, eux, permettent trente-neuf (39) ppm, donc environ quatre (4) fois plus, et c'est ce qu'ils appellent, eux, l'"exceptional quality", c'est pour ça qu'il y a E.Q.

- 1765 Mais ils permettent également jusqu'à environ soixante-dix (70). Et l'Ontario, c'est trente-quatre (34). Donc nos critères sont relativement sévères par rapport aux autres juridictions, et c'est un exemple. Et ça s'applique pour le reste, que ce soit le plomb, le chrome, le mercure, les pathogènes, etc., les dioxines et furannes.
- 1770 Quand on valorise, dans le cadre d'un CA, ça prend obligatoirement une attestation d'un agronome, que ça respecte tous les critères du ministère de l'Environnement. C'est ce qu'on voit, PAEV, Plan agro-environnemental de valorisation. Et en plus, si le règlement l'exige, il y a un Plan agro-environnemental de fertilisation, ce que j'appelais tout à l'heure le filet de sécurité.
- 1775 Les critères qui ont été développés, c'est une deuxième génération. Je fais référence au document des critères de 1997, qui a derrière lui plus de dix (10) ans d'expérience en valorisation des boues au Québec, également à l'étranger. Il y a des millions de dollars en recherche et développement qui ont été investis, soit par l'État ou soit par des compagnies privées, notamment les papetières, et on a intégré l'expérience environnementale, les critères dans d'autres juridictions.
- 1780 Les critères demeurent provisoires, dans le sens qu'ils sont sujets à des révisions périodiques, parce qu'on veut constamment être à l'affût de l'information de pointe, et il y a toujours de la recherche et développement pour avancer, que ce soit au niveau, par exemple, des meilleurs taux d'épandage qui doivent être effectués.
- 1785 Et il y a une consultation sur ces critères aussi.
- 1790 Une image de différents groupes de recherche impliquant des papetières, soit la Daishowa, Alliance, Emco, l'AIFQ, Domtar, Abitibi Consol, Maclaren.
- 1795 Les critères sur lesquels on s'est basé - les principes directeurs plutôt sur lesquels on s'est basé pour établir les critères! J'irai pas dans le détail, ça va être dans le document qui va être remis.
- 1800 La troisième question, c'était: est-ce qu'il va y avoir des odeurs! La réponse, c'est oui.
- 1805 En fait, les boues de papetières sentent. Donc sur cette base-là, si on veut valoriser, c'est impossible qu'il n'y ait pas d'odeur. Notre objectif donc au ministère de l'Environnement, c'est pas qu'il y ait zéro odeur, mais plein de zéros. Et pour ça, on a édicté des critères, il y a des critères de distance d'épandage, les odeurs viennent surtout quand on épand, donc il y a des distances d'épandage par rapport aux maisons.
- 1810 Et on demande même des plans de communication auprès de la population. Il peut y avoir des mesures supplémentaires qui sont faites. Dans certains cas, il y a des interdictions d'épandage dans les périodes qui pourraient être plus désagréables, comme les jours fériés, le samedi et le dimanche.

Donc ce sont des restrictions qui sont plus sévères que ce qu'on a pour les fumiers, et on croit que ça doit se faire, parce qu'on veut que la population soit à l'aise aussi là-dedans.

1810

Et d'autre part, il y a pas non plus ce qu'on appelle l'immunité. Les agriculteurs, quand ils respectent les directives du gouvernement du Québec, ont l'immunité, mais ce n'est pas le cas au niveau des matières résiduelles. Donc les critères sont plus sévères.

1815

Et on a quand même des plaintes, on n'a pas atteint l'objectif plainte zéro. On a des plaintes au niveau des odeurs et souvent, le questionnement des gens, c'est que, bon, il y a une odeur qui est nouvelle, et automatiquement elle devient suspecte, et c'est normal. Mais odeur n'est pas nécessairement - est sûrement significatif de désagrément - mais pas forcément de risque environnemental.

1820

Et on pense que les gens qui sont impliqués dans la valorisation doivent vraiment déployer des efforts importants de communication; on exige des plans de communication dans plusieurs cas.

1825

Donc en conclusion, les biosolides, les boues et les matières résiduelles fertilisantes, ça peut être un plus pour l'agriculture, on l'a vu. Pour l'environnement également, la première chose, c'est qu'on détourne des matières résiduelles de l'enfouissement et de l'incinération, mais également qu'on améliore les sols, que ce soit les sols agricoles ou des terrains dégradés qu'on va végétaliser.

1830

Les quantités sont relativement faibles comparativement aux fumiers. Les critères sont très restrictifs, on a comparé avec les fumiers et avec les juridictions, avec les engrais, etc.

Les odeurs, il va y en avoir. Le ministère de l'Environnement met des critères pour essayer que ce soit le minimum.

1840

Le futur de la valorisation, ça va dépendre des choix de société. Le gouvernement du Québec favorise la valorisation, mais évidemment, il y a des questions économiques, et il y a des questions sociales, notamment dans la question des odeurs.

PÉRIODE DE QUESTIONS

1845 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors merci monsieur Hébert. On va vous poser un certain nombre de questions bien sûr!

1850 Parlez-moi de la caractérisation. J'imagine que selon qu'on est dans une usine tel type, de tel autre type, il y a plusieurs générations d'usines dans les pâtes et papiers, elles ont pas toutes les mêmes résidus, est-ce qu'il y a une caractérisation pour chaque type de résidus d'une usine en particulier?

1855 Par exemple, quand vous prenez la compagnie du coin, et vous faites son examen, est-ce qu'il y a une caractérisation des extrants de cette industrie-là en particuliers?

PAR M. MARC HÉBERT:

1860 Oui, effectivement. Si on prend les industries du coin, Wayagamac, Belgo, il y a une caractérisation qui est obligatoire.

1865 En fait, si on remonte à il y a quelques années, l'AIFQ, l'Association des industries forestières du Québec, avec le ministère de l'Environnement, on a fait une campagne de caractérisation, donc tous les moulins ont été échantillonnés, et on a vu un spectre de contaminants dans plusieurs cas, les contaminants étaient non détectés. Et ceux qu'on a détectés, après ça on a établi des critères. Et c'est par rapport à ces paramètres-là qu'on fait des analyses qui sont obligatoires pour chacune des usines, et régulièrement. En général pour les papetières, c'est une fois par mois.

1870 Donc on va regarder le contenu en métaux, on va regarder évidemment les aspects agronomiques, l'azote, le phosphore, etc. On va regarder les pathogènes, on va regarder les dioxines et furannes.

1875 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et qu'arrive-t-il s'il y a, j'allais dire une "batch", s'il y a une "batch" qui passe pas le test? S'il est arrivé un incident et que vous avez une cargaison qui rencontre pas le critère indiqué?

1880 **PAR M. MARC HÉBERT:**

Bon, dans les procédés, il y a toujours une certaine fluctuation. En fait ce qu'on regarde, c'est la moyenne, O.K., la moyenne de la boue doit passer le critère.

1885 Maintenant, s'il y a une valeur très élevée dans un des lots, ce lot-là ne peut pas être valorisé.

Maintenant, on accepte une petite variation, mais la moyenne, elle, doit toujours rencontrer les critères.

1890 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Cette caractérisation-là, elle est faite par la compagnie elle-même en question?

1895 **PAR M. MARC HÉBERT:**

Oui. En fait, bien, elle est pas toujours faite par la compagnie, mais généralement pour les papetières, c'est eux qui font l'échantillonnage et envoient ensuite de ça au laboratoire accrédité par le ministère de l'Environnement.

1900 Par la suite, l'agronome responsable du projet pour la papetière ou l'agriculteur va faire la compilation, va s'assurer que toutes les analyses y sont et ensuite, c'est transmis au ministère de l'Environnement qui va faire les vérifications dans ce cas-là.

1905 **PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:**

Monsieur le Président, si vous permettez! Si j'ai bien compris votre exposé, monsieur Hébert, vous avez laissé entendre qu'il n'y avait pas nécessairement de compétition avec le fumier, avec les autres matières résiduelles en provenance des municipalités par exemple.

1910 Dans le portrait régional, à la page 16, on retrouve la phrase suivante:

1915 "Depuis quelques années, les exploitations agricoles des MRC de la région - et c'est là que je commence la citation précise - sont de plus en plus sollicitées pour la valorisation de boues primaires par les industries de pâtes et papiers, ces boues entrent en compétition avec les autres intrants sur le plan de la fertilisation agricole."

1920 Là, il y a peut-être quelque chose que j'ai mal saisi, mais est-ce qu'on parle des mêmes boues, on parle de boues primaires ici, et est-ce que je dois comprendre dans cette phrase qu'il y a un lobby pressant de la part des industries de pâtes et papiers et autres industries sur les agriculteurs, pour faire plutôt ce type d'épandage, pour une meilleure valorisation des boues?

PAR M. MARC HÉBERT:

1925 En fait, c'est une activité quand même relativement nouvelle à grande échelle au Québec. Donc il y a des gens qui sont engagés par les papetières pour faire la promotion, O.K., la sollicitation, au même titre que les engrains minéraux, il y a de la sollicitation, ou les pesticides, c'est quand même quelque chose de commun en agriculture. Il y a des fournisseurs de produits et services qui vont voir les agriculteurs.

1930 Maintenant, les chiffres que je vous ai donnés, si je prends le trente et un millions (31 M) de tonnes de fumiers versus un million (1 M) de tonnes de matières résiduelles, je pense que les chiffres parlent quand même assez bien relativement parlant. Il y a possibilité d'avoir quand même une certaine compétition parfois, O.K. C'est pas une compétition zéro.

1935 Mais d'après ma compréhension, c'est une compétition qui est relativement faible, et surtout beaucoup plus faible que la compétition qu'il peut y avoir entre engrais minéraux et fumiers.

1940 La position du ministère de l'Environnement, c'est d'abord qu'il y ait une valorisation des fumiers et s'il reste de la place, ensuite les matières résiduelles, parce qu'on a une politique, et s'il reste de la place, s'il y a un besoin, les engrais minéraux en troisième partie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1945 Juste une chose que je voulais vérifier. Vous avez bien parlé de trente et un millions (31 M) de tonnes?

PAR M. MARC HÉBERT:

1950 Oui, de fumiers, fumiers-lisiers.

PAR LE PRÉSIDENT:

1955 Évidemment, là, il faut pas comparer par ailleurs trente et un (31 M) à un (1 M), puisqu'évidemment, la répartition régionale n'est pas équivalente du fumier. C'est trente et un millions (31 M) sur l'ensemble du Québec.

PAR M. MARC HÉBERT:

1960 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1965 Proportionnellement, avez-vous une idée de l'importance des résidus d'industries de pâtes et papiers à l'intérieur de la région de la Mauricie?

PAR M. MARC HÉBERT:

1970 Je le sais pas.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

La proportion, est-ce que dans une certaine logique, cette proportion pourrait changer en fonction de la nature même des industries concentrées ici?

PAR M. MARC HÉBERT:

1975

Oui. En fait, la proportion est fonction des industries qu'il y a et du nombre d'entreprises animales. Donc ça prend les deux (2) pour comparer avec le fumier.

1980

Puis c'est possible qu'il y ait plus de boues de papetières, mais maintenant, est-ce qu'il y a plus ou moins d'entreprises animales, c'est une autre chose qu'il faut regarder. Je peux pas vous donner la réponse là-dessus.

Ça me surprendrait par contre que ce soit un gros facteur de majoration.

1985

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Votre tableau en forme de camembert sur les sources de phosphore et d'azote, est-ce que ces données-là sont selon l'usage proportionnel actuel ou bien si c'est pour une même quantité de fertilisant?

1990

Autrement dit, une tonne de fumier produit X pour cent de phosphore par rapport à une tonne de matières résiduelles fertilisantes, etc.

PAR M. MARC HÉBERT:

1995

O.K. La tarte présente des pourcentages de kilos, de kilos de phosphore qui sont contenus, soit dans un fumier, un engrais minéral ou un résidu.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2000

Pour une même quantité de fumier, engrais minéral...

PAR M. MARC HÉBERT:

2005

Non, c'est au total. Il y a trente et un millions (31 M) de tonnes de fumiers qui contiennent...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2010

Ah bien oui, c'est bien évident que vous allez avoir très peu d'azote et de phosphore, compte tenu des quantités utilisées justement au Québec actuellement.

PAR M. MARC HÉBERT:

Oui, effectivement, mais c'est ça l'impact environnemental. C'est une question quantitative.

2015 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

Non, mais ce qui aurait été intéressant de savoir, c'est que pour une même quantité de fumiers, d'engrais minéral et de matières résiduelles fertilisantes, quelle est la proportion en phosphore et en azote.

2020 **PAR M. MARC HÉBERT:**

Bon, on peut répondre assez rapidement. Au niveau des engrains minéraux, il y a des engrais minéraux qui ont à peu près quarante pour cent (40%) d'azote, cinquante pour cent (50%) de phosphore, mais c'est très variable. O.K., donc c'est très très concentré.

Dans les fumiers, c'est environ de l'ordre de trois (3) kilogrammes la tonne, de phosphore ou d'azote, c'est des ordres de grandeur.

2030 Au niveau des matières résiduelles, c'est très variable. Mais ça ressemble généralement, les boues de papetières ressemblent généralement aux fumiers, donc à peu près trois (3) kilogrammes la tonne.

2035 Il y a des matières résiduelles qui ne contiennent pas du tout d'azote, comme les cendres par exemple. Mais grosso modo, ça se ressemble.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2040 C'est ça, votre tableau est pernicieux, dans le sens qu'on a l'impression que l'apport en phosphore et en azote qui provient des matières résiduelles fertilisantes est quasiment insignifiant, mais c'est proportionnel aux trente et une (31) tonnes de fumiers par rapport à la tonne de matières résiduelles fertilisantes.

PAR M. MARC HÉBERT:

2045 Bien oui, c'est ça. J'essaie de mettre en évidence les quantités en présence, les quantités d'éléments qui sont à la fois fertilisants et polluants pour les cours d'eau.

2050 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

2055 D'accord. Le Plan directeur de gestion des boues qui doit être fait par les MRC et les communautés urbaines, est-ce que c'est une partie du Plan de gestion des matières résiduelles ou si ce sont deux (2) plans différents?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2060 C'est une des actions dans le Plan de gestion des matières résiduelles.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2065 D'accord. Donc ça fait partie du plan général.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2070 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2075 Et une dernière question, est-ce que les matières résiduelles fertilisantes s'appliquent à tout sol ou c'est selon la nature des sols?

PAR M. MARC HÉBERT:

2080 Bon, j'ai parlé tout à l'heure qu'il y avait des critères. Il y a des sols qui ne peuvent pas recevoir de matières résiduelles fertilisantes, O.K., dans certains cas des sols qui sont trop riches en phosphore ne pourraient pas en recevoir.

2085 Par exemple, les cendres, on n'épand pas des cendres sur des sols déjà riches en phosphore. Il y a des sols qui ne peuvent pas recevoir des résidus, effectivement.

2090 On exige des analyses de résidus et des analyses de sols, et on fait un arrimage entre les deux (2).

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2095 D'accord. Alors en résumé, est-ce qu'on peut dire que selon vos critères, votre analyse, pour le ministère de l'Environnement, ces matières résiduelles fertilisantes là ne présentent que des avantages, y compris pour l'environnement, à part les odeurs?

PAR M. MARC HÉBERT:

Je dirais, à part les odeurs effectivement. Comme j'ai mentionné, les critères sont vraiment très très sévères, et les risques sont minimisés.

2100

Les seuls risques qu'il pourrait y avoir, c'est si pour une raison ou une autre, les critères n'étaient pas suivis. Par exemple j'ai mentionné le cas d'une boue de fosse septique qui était pas conforme, il y a eu un épandage illégal et là, il y a eu un problème. Donc c'est des activités qui seraient mal effectuées.

2105

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que l'utilisateur, au ministère de l'Agriculture, est-ce que le cultivateur qui veut épandre des boues sur ses terres, est-ce qu'il doit les payer, est-ce qu'il doit les acheter aux papetières?

PAR M. JEAN-PAUL JACOB:

Présentement non. Au début de la valorisation, il y avait des frais. La papetière chargeait des frais pour livrer les boues.

Présentement, à ma connaissance, je pense qu'il n'y a plus de frais chargés par la papetière.

2120

Les frais viennent surtout de l'épandage, parce que l'agriculteur, pour épandre ça sur ses terres, ça lui coûte autour de trois dollars (3 \$) la tonne.

PAR LE PRÉSIDENT:

2125

Qui sont des frais de quoi?

PAR M. JEAN-PAUL JACOB

C'est les frais d'épandage. C'est des applications de trente-trente-cinq (30-35) tonnes-hectare, alors vous comprenez que c'est de la manipulation, et c'est des équipements qui demandent beaucoup d'énergie et de temps aussi de la part du producteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

2135

On en épand trente (30) à trente-cinq (35) tonnes l'hectare?

2140

PAR M. JEAN-PAUL JACOB

2145 Les doses moyennes présentement, c'est dans cet ordre-là, autour de trente (30) tonnes-hectare. Et à trente (30) tonnes-hectare, suivant les résultats de recherche du docteur Simard, pour en citer un, procure des avantages, des augmentations de rendements intéressants pour les producteurs, surtout dans les sols où la matière organique est déficiente.

PAR LE PRÉSIDENT:

2150 Si maintenant il se produit un incident, supposons que vous tombez sur une cargaison qui a échappé au contrôle et est pas de qualité A et que ça vous donne une pollution sur votre terre, contamination de vos légumes ou je sais pas quoi, est-ce que le cultivateur a un recours contre la compagnie?

PAR M. JEAN-PAUL JACOB:

2155 Je ne saurais répondre à cette question-là. Lors du Colloque sur les boues de papetières qui a eu lieu en septembre à Shawinigan, cette question-là avait été débattue; on avait répondu à cette question-là, un représentant de la compagnie qui faisait un exposé, il disait que s'il y avait des boues qui ne répondaient pas aux critères, en tout cas pour la papetière concernée, c'était dans le bout de Shawinigan, ils envoyoyaient ces boues-là dans leur site d'enfouissement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2165 Oui, mais je veux dire, la compagnie fait-elle signer une décharge de responsabilités au cultivateur qui utilise des boues?

PAR M. JEAN-PAUL JACOB:

Je ne saurais répondre, je le sais pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous êtes au courant?

PAR M. MARC HÉBERT:

2175 Ce qu'on exige dans les critères, c'est qu'il y ait des ententes contractuelles, entre autres entre l'agronome qui va faire le plan de fertilisation et l'agriculteur.

2180 Maintenant, dans certains cas, il y a aussi des ententes contractuelles, des partages de responsabilités entre la papetière et l'agronome ou en tout cas, entre les différents intervenants.

Ça fait qu'en général, il existe ces ententes-là, de sorte que si jamais il y a une poursuite, il y a déjà un minimum de responsabilités qui sont établies.

2185 Maintenant, c'est assez variable, ces ententes-là, qui veut prendre la responsabilité de quoi! Mais la responsabilité, en bout de ligne, doit être prise par quelqu'un, et vis-à-vis du ministère de l'Environnement, c'est celui qui fait la demande du certificat d'autorisation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2190 Est-ce que vous exercez un monitoring, s'il y a une région où manifestement il y a beaucoup d'épandage qui va se faire, parce qu'il y a beaucoup de papetières, il y a une nouvelle pratique qui est en train de s'instaurer, est-ce que vous faites un monitoring de cette expérience-là, pour la vérifier, non pas dans la théorie, mais sur le site réellement?

2195 **PAR M. MARC HÉBERT:**

2200 Bon, les certificats d'autorisation, quand ils sont acceptés, ensuite de ça il y a l'activité de valorisation. Et les directions régionales ont la responsabilité de faire le contrôle, O.K., le contrôle sur le terrain s'il y a lieu.

2205 Ce qui est exigé dans les critères, c'est que l'agronome responsable du projet, lui, fasse au moins deux (2) visites de contrôle. Donc d'une certaine manière, il est payé par la papetière pour faire le contrôle et il nous soumet le rapport au ministère de l'Environnement.

2210 S'il y a des plaintes ou s'il y a un doute du côté du ministère de l'Environnement, alors c'est la Direction régionale qui va envoyer des gens pour aller faire des inspections.

PAR LE PRÉSIDENT:

2215 Mais là, je vous parle d'un monitoring de type scientifique qui consisterait à analyser le sol après un an, deux (2) ans, trois (3) ans, avec de temps en temps une vérification, si c'est de la culture, pour voir s'il y a des contaminants qui sont entrés dans les choses cultivées.

2220 Je vous parle d'un monitoring de type scientifique. Est-ce qu'il y a de la recherche qui se continue pour valider un tel modèle? Ce serait pas la seule fois que dans la vie, il y aurait une différence entre la théorie et la réalité.

PAR M. MARC HÉBERT:

2225 Effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je vous demande juste s'il y a quelque chose comme une étude comme ça qui est planifiée.

2230 **PAR M. MARC HÉBERT:**

Ce qu'on a fait à date, c'est des études pour voir les accumulations de métaux dans les sols, donc il y a eu des projets de recherche et développement, et on n'était pas en mesure de voir des augmentations, parce que les charges apportées sont faibles, finalement.

2235 Les seules augmentations, dans le cas des métaux, qu'on pourrait voir, c'est dans le très long terme, donc on parle peut-être de quelque chose comme trente (30) ou cinquante (50) ans.

2240 Je dirais qu'actuellement, c'est difficile de faire un protocole de recherche, dire on va vérifier dans trente (30) ans.

Notre approche a été plutôt une approche préventive. On a dit, on va prendre ce qu'il y a de plus sévère comme critères. De sorte que les accumulations vont être minimales et plus faibles que les critères qui ont été déterminés à partir d'analyses de risque.

2245 Il faut savoir qu'aux États-Unis, l'EPA a fait des analyses de risque et a déterminé que telle quantité épandue, que ce soit en cadmium, plomb, chrome, etc., c'était sécuritaire. Et je vous ai montré tout à l'heure que nous, on avait choisi des critères encore plus sécuritaires que ça.

2250 Donc la recherche, ça devrait être à long terme, et en attendant, on a choisi une approche préventive.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2255 Est-ce que les matières résiduelles fertilisantes sont compostables?

PAR M. MARC HÉBERT:

2260 La plupart. Celles qui ont une matière organique, celles qui sentent sont compostables. Donc elles peuvent être compostées avant d'être épandues. Ça, c'est quelque chose qui est fait dans certains cas.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2265 Et à ce moment-là, est-ce que ça présente des avantages additionnels?

PAR M. MARC HÉBERT:

2270 Il y a des avantages et des inconvénients. Les avantages principaux sont au niveau de la réduction des odeurs, O.K., ça, c'est l'avantage principal.

2275 Maintenant, l'inconvénient principal, c'est le coût. C'est un coût supplémentaire, je sais pas combien, c'est peut-être trente-quarante dollars (30 \$-40\$) de plus la tonne. Donc c'est assez important.

2275 PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2280 Alors donc, à part le coût, l'utilisation des boues, par exemple, ou des matières résiduelles fertilisantes, en général, sous forme de compost, est préférable d'un point de vue environnemental et d'un point de vue social?

2285 PAR M. MARC HÉBERT:

2290 D'un point de vue social c'est sûr qu'il y a moins de nuisances. D'un point de vue agricole, on peut pas trancher comme ça.

2295 Parce que ce qui est intéressant dans les boues non compostées, c'est qu'elles libèrent rapidement leurs éléments fertilisants. Le compost, sa caractéristique, c'est de libérer lentement. Donc c'est quelque chose qui est bon sur le long terme, mais sur le court terme, ça n'aurait pas les augmentations de rendement qu'on a vues.

2300 Donc si on composte, on a moins d'odeurs, mais la valeur fertilisante est comme moins rapidement disponible pour la plante.

2305 PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce que le compost s'intègre mieux au sol et donne une valeur ajoutée plus longue?

2310 PAR M. MARC HÉBERT:

2315 C'est des questions qui sont difficiles. Si j'étais un ver de terre, je vous dirais que j'aimerais mieux les boues fraîches, parce que ça me donne de la nourriture!

2320 Mais effectivement, l'effet est plus durable avec un compost. Mais on rentre vraiment dans le très technique.

2325 PAR LE PRÉSIDENT:

Si vous permettez, on pourrait penser à une publicité qui dit qu'il doit goûter ce qu'il goûte pour faire ce qu'il fait. Est-ce qu'il faut qu'elle sente ce qu'elle sent pour faire ce qu'elle fait!

2315

PAR M. MARC HÉBERT:

Il y a peut-être l'analogie avec les fromages, c'est ça.

2320

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, merci monsieur Hébert.

MOUVEMENT VERT MAURICIE

2325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Patrick Rasmussen s'il vous plaît.

PAR M. PATRICK RASMUSSEN:

2330 Citoyens et citoyennes, monsieur le Commissaire, madame la Commissaire, représentants du gouvernement, j'aimerais revenir sur certains points qui ont été abordés hier, peut-être des éléments de réponses à des questionnements qui ont été soulevés.

2335 Je vous ai déposé un document qui s'intitule "L'eau et la démocratie en naufrage", c'est un mémoire d'étape, puis je vais vous indiquer un petit peu où en est ma réflexion au fur et à mesure que je vous présente des éléments.

2340 J'ai fait une petite revue de presse aujourd'hui, puis juste pour commencer, j'aimerais peut-être mettre en lumière certaines informations qui sont sorties.

2345 Si on regarde du côté de la presse canadienne, en page 1 de la presse, ce qui est sorti, c'est la Commission mondiale sur la forêt qui est une agence internationale qui a été fondée au Sommet de Rio, suite au Sommet de Rio. Ce qui est dit en première ligne:

"De la Thaïlande au Canada, les forêts de la planète sont exploitées au-delà de leur capacité de se reproduire."

Commission mondiale sur la forêt internationale.

2350 Ça fait que le constat de la forêt actuellement, l'écosite boréal qui a été fait, qui est en train de se faire actuellement en Abitibi, c'est la même problématique partout. La Mauricie est également une zone où ce qu'il y a eu une forte coupe. Hier on a entendu des chiffres, cent (100) hectares de coupe à blanc, je croyais que c'était cinq (5) hectares, ce qui était dans la loi, puis là, j'entends hier qu'il y a cent (100) hectares, mais c'est clair que cent (100) hectares, lorsqu'on enlève cent (100) hectares de forêt, ce qu'on enlève, chaque arbre qui est enlevé, c'est entre quarante (40) et cinquante (50) gallons d'eau qui est absorbé par jour.

2360 Ce qu'il faut saisir, l'arbre n'est pas simplement une matière ligneuse, mais c'est un être vivant qui a une importance au niveau de la régulation des climats qu'au niveau de la désertification, puis l'acidification des lacs.

2365

PAR LE PRÉSIDENT:

2370 Juste une chose, monsieur Rasmussen. Pour pas qu'il y ait trop d'ambiguité entre vous et nous, vous m'avez déposé ce que vous appelez un mémoire d'étape, je vais le lire, et ma

Commission va le lire.

Je vous demanderai pas de me le lire par exemple. Si vous pouviez me formuler un certain nombre de questions, puisqu'on n'est pas encore à l'étape des mémoires.

2375 Alors merci d'avoir pris la peine de le faire, on va le regarder avec beaucoup d'intérêt, mais si on peut essayer de circonscrire votre intervention dans le sens d'un certain nombre de questions, ça irait mieux.

PAR M. PATRICK RASMUSSEN:

2380 Bien, mes axes d'intervention aujourd'hui, il y a deux (2) types de questionnements que je voudrais soulever. Première des choses, ce qu'on sait actuellement du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, on sait qu'il a un pouvoir de recommandation exclusivement. On faisait référence hier aux audiences sur la gestion des matières résiduelles, j'étais là, d'ailleurs 2385 monsieur Genest était membre de la commission, ce qu'on réalise actuellement malheureusement, on a un bel outil démocratique qui s'appelle le Bureau d'audiences publiques, ce qu'on réalise actuellement, c'est que le gouvernement, tranquillement pas vite, est en train de prendre beaucoup la position des différents promoteurs.

2390 Ça fait qu'au niveau de l'eau potable, c'est clair pour nous autres que l'intention cachée du gouvernement est une privatisation de la ressource eau au Québec.

2395 Dois-je vous rappeler que la ressource eau, c'est un peu le sang dans un écosystème, puis actuellement, on regarde différents scénarios au niveau de la commercialisation puis la privatisation des services de l'eau au Québec.

2400 Lorsque je dis que c'est des scénarios qui seront étudiés au gouvernement du Québec, je fais référence à une étude qui a été faite par le ministère des Affaires municipales, qui a été faite en 96 et qui s'intitule "Proposition d'un modèle québécois de privatisation des services d'eau", produit par le ministère des Affaires municipales. Puis il y a une belle petite phrase que j'aimerais bien mettre en lumière, qui montre qu'avant, le gouvernement considère le citoyen, citoyen - c'est au niveau de l'opinion publique qu'il considère, parce qu'il veut aller voir s'il y a des irritants à mettre en place sa stratégie, de concert avec les différents promoteurs.

2405 Dans l'étude en question, ce qui est dit à la fin, c'est marqué:

"Dans le processus de privatisation, il faudra gérer de façon efficace la perception des consommateurs face à l'augmentation des tarifs."

2410 Ça, c'est des conclusions, des recommandations qui sont dans les études du ministère des Affaires municipales.

2415 À ce niveau-là, j'ai une question auprès des différents intervenants qui sont ici. Ça, ce que ça sous-tend, c'est qu'il y a une analyse de l'opinion publique. Je veux savoir s'il y a des sondages d'opinion qui ont été faits, que ce soit le ministère des Richesses naturelles, que ce soit le ministère Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de la Santé.

2420 Il y en a qui ont été faites, ça c'est clair, je veux savoir les études qui ont été faites au niveau du sondage de l'opinion publique. Ces études-là, finalement, ce qu'elles font, c'est qu'ils vont voir où sont les irritants au niveau de l'opinion publique, puis mettre en place des stratégies d'atténuation, la perception du risque de la population.

Ça fait que ça, ces études-là, j'aimerais qu'elles soient déposées, puis que peut-être vous preniez le temps de vérifier s'il y a déjà des études semblables qui sont ici.

2425 Lorsqu'on parle de privatisation, une de nos craintes principales aussi, c'est qu'on sait qu'il y a deux (2) grandes compagnies, une qui s'appelle La Lyonnaise des Eaux, puis une autre qui s'appelle...

PAR LE PRÉSIDENT:

2430 La Générale des Eaux.

PAR M. PATRICK RASMUSSEN:

2435 ... La Générale des Eaux. Ce qu'on a vu en Grande-Bretagne et en France, des cas de corruption. Ces deux (2) entreprises-là ont été reconnues, ou je pense La Générale des Eaux a été reconnue de corruption. Puis la corruption se situe entre le joint entre les institutions politiques et les grandes compagnies.

2440 Puis nos craintes sont actuellement, par exemple, que le ministère Séguin, l'ancien ministère du Revenu du Québec, est un représentant de La Générale des Eaux, puis ça, j'ai les références dans le mémoire, vous allez pouvoir voir ça en page 6 du mémoire que je vous ai déposé.

2445 Plus particulièrement Yves Séguin, c'est ça, c'est Générale des Eaux. Puis après ça, si on regarde un autre ancien Premier ministre, monsieur Pierre-Marc Johnson, qui se retrouve sur le conseil d'administration de la compagnie de Chauffage urbain Montréal, filiale de La Lyonnaise des Eaux. Ça fait que ça, c'est nos craintes. C'est clair que pour nous autres, le joint entre l'espace politique et les grandes compagnies privées, il se passe là.

2450

PAR LE PRÉSIDENT:

2455 Alors on a déjà un premier réseau de vérifications à faire!

Alors au MAPAQ, est-ce que vous avez des études de perception de la population à l'égard du phénomène de l'eau en particulier?

PAR M. CAMILLE CARON:

2460 On peut pas répondre à cette question-là présentement. On connaît pas cette information-là, mais on va procéder à des vérifications purement et simplement, et on communiquera s'il y a des informations disponibles.

PAR LE PRÉSIDENT:

2465 Alors vous me donnerez une réponse sur ça. Je veux savoir si vous avez fait des études de caractère psychosociologique sur la perception de la population à l'égard de l'eau. C'est correct, vous vérifierez, ça va!

2470 Ministère des Ressources naturelles, est-ce que vous avez des études de perception de la population?

PAR M. SERGE TOURANGEAU:

2475 Nous avons fait un sondage, ce qu'on appelle un sondage omnibus, en 96, mais ça concernait pas spécifiquement l'eau. C'est un sondage sur la perception du public quant à la gestion des ressources naturelles, très large.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que cette étude-là est publique?

PAR M. SERGE TOURANGEAU:

2485 Je croirais bien, oui, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2490 Alors vous me la déposez s'il vous plaît?

PAR M. SERGE TOURANGEAU:

Absolument.

2495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Ministère des Services sociaux et de la Santé, vous d'habitude vous en faites et vous vous dépêchez de les publier!

2500 **PAR M. GUY LÉVESQUE:**

Vous avez tout à fait raison. C'est pas une cachette.

2505 Peut-être que vous êtes déjà au courant, il y a eu, il y a de ça deux (2) ou trois (3) ans, une grande enquête provinciale sous l'égide de "Saint-Laurent Vision 2000" qui a été faite par le Centre de santé publique de Québec, sur les usages et représentations du Saint-Laurent. Ça s'applique au Saint-Laurent strictement.

2510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K.

PAR M. GUY LÉVESQUE:

2515 C'est une enquête, j'imagine, bon, c'est disponible déjà, là, j'imagine au niveau du Centre de santé publique.

2520 Ce que j'avais l'intention, moi, de déposer en soirée, c'était la partie qui s'applique à la région Mauricie et Centre-du-Québec. L'analyse est donnée pour ces deux (2) régions-là. Je peux le faire aisément.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça, attendez pas, allez-y, allez-y gaiement comme on dit.

2525 **PAR M. GUY LÉVESQUE:**

Ça fait que je vais le déposer.

2530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien. Ministère de l'Environnement, est-ce que vous avez fait des sondages d'opinion, donc des études à caractère sociologique sur les perceptions à l'égard de l'eau?

2535 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

C'est quelque chose qu'il faudra vérifier, là, je peux pas vous affirmer que oui ou non.

PAR LE PRÉSIDENT:

2540 O.K. Alors pour le reflet du Saint-Laurent, votre document, on l'a déjà. Alors il a déjà été déposé, ce document ici?

PAR M. GUY LÉVESQUE:

2545 Ça ressemble pas visuellement à ce que je connais, là. Le titre exact, ça s'appelle "Enquête santé sur les usages et les représentations du Saint-Laurent".

Au niveau provincial, c'est un rapport assez volumineux, c'est quelques centimètres.

2550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, c'est un résumé vulgarisé, O.K.

Monsieur Rasmussen.

2555

PAR M. PATRICK RASMUSSEN:

2560 Je vous remercie d'avoir posé les questions. Je suis sceptique à savoir qu'il n'y a pas une étude qui a été faite au niveau de l'eau en particulier. On parle actuellement, le gouvernement parle de privatiser, ça fait que je suis sûr qu'il y a des études qui ont été faites, puis j'aimerais peut-être qu'une enquête soit faite plus précise pour essayer d'avoir les documents. Peut-être que c'est au niveau provincial, puis c'est pas au niveau régional.

2565 Mais dans le cas du nucléaire entre autres, lorsqu'il y avait eu une audience publique, il y avait quatre (4) études d'opinion publique qui avaient été faites. Ça fait que ça me surprendrait qu'il n'y en ait pas autant dans le cadre de la gestion de l'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

2570 J'ai posé la question. Par ailleurs, évidemment, il faut que je cherche quelque chose d'assez concret, donc on a posé une série de questions.

2575 Moi, au contraire de vous, j'ai plutôt l'impression qu'il y en a pas, mais en tout cas, de toute manière, perception pour perception, la vôtre est aussi bonne que la mienne.

Alors on va d'abord se baser sur les faits, on va aller vérifier le plus possible, sans par ailleurs poser des questions trop générales, mais on va essayer de voir qu'est-ce qui existe.

2580

PAR M. PATRICK RASMUSSEN:

Je voudrais faire un dépôt d'un autre document qui s'appelle "Écosite boréal", j'en ai une copie ici. C'est une réflexion qui a été faite.

2585

Finalement, je voudrais juste mettre en lumière, on fait état d'un constat qui a été fait par le gouvernement du Québec en 88, qui a déposé un bilan environnemental, puis ce bilan environnemental là, ce qu'il disait, c'est que les deux (2) secteurs d'activités économiques, les deux (2) piliers économiques du Québec, je pense pas que vous avez la copie du document, je l'ai ici, je vais la déposer tout à l'heure, mais les deux (2) secteurs d'activités qui sont l'activité agricole et l'activité forestière, les assises biologiques de ces activités économiques là sont fortement détériorées, les deux (2) piliers de l'économie. Ça fait qu'il faudrait qu'on arrête de jouer à l'autruche puis qu'on réalise, ça, c'est en 88 que ça a été sorti.

2595

Après ça, en 90, le Conseil de la conservation de l'environnement estimait que mille (1000) espèces d'animaux, d'insectes, de plantes étaient menacées au Québec. Quatre-vingt (90) espèces de vertébrés étaient susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

2600

Tout ça pour mettre en lumière que lorsqu'on parle de la gestion de l'eau, les animaux qui sont des organismes vivants interagissent dans ces milieux-là. Là, ce qu'on voit, c'est que la sonnette d'alarme, ça va mal!

2605

Par rapport à la réflexion sur le dossier de la forêt, parce qu'il y a beaucoup de monde qui n'a pas entendu parler de ça, notre réflexion, il est clair pour nous que l'adoption de la Loi C150, en 87, et l'attribution des trois cents (300) contrats de CAAF, finalement, c'est une liquidation de la ressource forestière au Québec. Les autorités gouvernementales, députés et ministres qui ont endossé cette loi-là, sont responsables du dommage qui a été fait et de la réparation.

2610

Puis je parle aussi des entités corporatives des grandes papetières qui ont détruit la ressource.

2615

Il est clair pour nous autres que d'ici quelques années, il faudra ouvrir ces contrats de CAAF là puis abroger certains articles de la loi. Pour le dossier de la forêt, je tenais à dire ça.

2620

Ça m'amène à un questionnement sur ce qui a été sorti tout à l'heure par rapport à la valorisation des boues de papetières. Je vous remercie, il y a un document qui a été déposé et que je vais lire avec beaucoup de plaisir. J'ai une maîtrise en sciences, ça fait que je connais aussi c'est quoi les seuils acceptables, les dépassements et tout ça, ça fait que je vais en faire une lecture qu'on pourra transmettre.

Mais rapidement, je voudrais vous mettre en lumière, si vous regardez en page 173 du document déposé, le document D822.2, usine de production de magnésium par Métallurgie Magnola, c'est eux autres qui ont fait une étude qui s'appelle "Campagne de caractérisation des

2625 résidus papetiers, ministère de l'Environnement et de la Faune, Association des industries forestières du Québec, Centre québécois de la valorisation de la biomasse".

2630 Je vois juste un petit chiffre comme ça, pour vous soulever ce qui est important de réaliser, il y a une notion qu'il faut tenir compte lorsqu'on parle de résidus, c'est la bioaccumulation. Entre autres les métaux lourds sont bioaccumulants.

2635 Je me souviens des audiences...

PAR LE PRÉSIDENT:

2635 C'est pour ça que j'ai demandé tantôt s'il y avait une étude à long terme, voyez-vous!

PAR M. PATRICK RASMUSSEN:

2640 La façon dont on procède actuellement, c'est qu'on établit une norme, mais lorsqu'on parle de bioaccumulants, on a beau mettre n'importe quelle norme, si comme monsieur l'a dit tout à l'heure, dans cinquante (50) ans on a des problèmes au niveau du plomb, du mercure, il y a un problème.

2645 Ça fait que je regarde un petit tableau, ce qu'il dit finalement, je vais juste lire une espèce d'ode aux produits chimiques qui peuvent être présents. Là, je comprends qu'il y a trois (3) types, en tout cas, ce qui peut se retrouver là-dedans, c'est l'aluminium, l'argent, l'arsenic, du baryum, du cadmium, du calcium, du chrome, du cobalt, du cuivre, du fer, du magnésium, du manganèse, du mercure, du molybdène, du nickel, du plomb, etc., etc.

2650 Ça fait que là, avant qu'on mette ça sur les terres, puis lorsqu'on parle de la notion de bioaccumulants, il y a des choses qu'il faudrait étudier plus en détail.

2655 Le Conseil des productions végétales aussi a statué en 96 que pour l'ensemble du Québec, 96 ou 95, on était actuellement, si on combine les engrains animaux, les différents lisiers, si on combine les engrains minéraux, on est actuellement en surfertilisation pour l'ensemble du territoire québécois. Pour l'azote, ça varie entre cent trente-trois pour cent (133%) jusque, dans certaines régions, pour le phosphore, ça va à deux cent vingt-cinq pour cent (225%), des régions fortement agricoles.

2660 Ça fait que le seuil de rupture est déjà atteint.

2665 En région ici, on l'a vu hier, actuellement on a en majorité, c'est de un point deux (1,2) unité animale par hectare jusqu'à un point six (1,6), puis les normes, c'est de une unité animale par hectare. Ça fait que déjà en Mauricie, il y a déjà un dépassement, selon les chiffres qui ont été apportés hier.

Ça fait que finalement, c'est vraiment d'avoir une caractérisation. Vous avez soulevé la question tout à l'heure.

2670 Il serait intéressant que ces études-là, le suivi échantillonnage d'eau soit fait, puis je pense qu'on sait toujours que c'est le citoyen qui va se réveiller un jour, puis que ça va être fait, ça va être endommagé.

2675 Ça fait que c'était juste une note là-dessus. Puis un dernier point...

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors si vous voulez terminer!

2680 **PAR M. PATRICK RASMUSSEN:**

Oui. Une dernière question, une demande de dépôt de document.

2685 Le Nouvelliste, page 3:

"Poissons sous haute surveillance, importante étude aux abords de la Centrale Gentilly 2."

2690 Actuellement, ce qu'on sait, c'est qu'Hydro-Québec aurait fait une étude, ils auraient investi quarante mille dollars (40 000 \$), Hydro-Québec donc, il y a aucune vérification indépendante, c'est Hydro-Québec qui a les chiffres. Par contre, comme il y a une audience publique, ils vont déposer l'étude, l'étude se poursuivra jusqu'au 23 avril. Donc la Commission a jusqu'au mois de septembre, a le pouvoir d'enquête pour demander que des études semblables soient déposées.

2695 Il y a des autopsies qui vont être faites sur les poissons. J'aimerais savoir c'est quoi les types d'analyses qui sont faites, si une analyse qui est faite au niveau des produits ionisants, à savoir le tritium, baryum, strontium et compagnie, puis on aimerait que cette étude soit déposée. Puis quand on a une étude qui est déposée, pas une étude qui dit que ça respecte les normes, on veut savoir c'est quoi qu'il y a dans le poisson qui est mort qui est là.

2700 Ça fait que j'aimerais qu'elle soit déposée, cette étude à Hydro-Québec. Vous allez, je pense, les rencontrer dans les jours qui viennent, on aimerait que l'étude soit déposée, et non un petit feuillet de marketing, l'étude complète s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT:

2705

Ça va. Est-ce qu'il y a quelqu'un ici au ministère de l'Environnement de la région qui a suivi cette étude-là sur les poissons, parce que j'ai vu l'allégué dans le journal?

PAR Mme RAYMONDE PROULX:

2710 Oui, je vais demander, monsieur le Président, à Michel Lafleur, le chef de l'aménagement, de répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2715 Oui, monsieur Lafleur.

PAR M. MICHEL LAFLEUR:

2720 Il y a un biologiste de Faune et Parcs qui a participé à l'élaboration du protocole d'étude. Ce biologiste-là va être demain soir aux audiences.

PAR LE PRÉSIDENT:

2725 Ça va, on va le retrouver de l'autre côté du fleuve, très bien!

Alors ça va monsieur Rasmussen?

PAR M. PATRICK RASMUSSEN:

2730 Oui, dernière petite note, juste une dernière petite note!

2735 Ce qu'il faut saisir dans tout ce qui se passe actuellement, il faut saisir aussi les enjeux internationaux. Je pense qu'il faudrait pas oublier qu'il y a un Secrétariat à la déréglementation qui est monsieur Bernard Lemaire qui est sur cette commission-là, et que le mandat de ce secrétariat-là, c'est d'alléger les normes, puis finalement ce qu'on est en train de faire, c'est en train de défaire le filet de protection environnementale. On est en train de défaire le tissu social.

2740 Il faut saisir actuellement que le contrat social entre les citoyens et les autorités gouvernementales, le contrat est rompu. Puis ce qui va s'en venir, je l'avais déjà annoncé il y a quelques années, mais de plus en plus il y a des actions où les citoyens sont obligés d'embarquer dans la désobéissance civile.

2745 Je pense à Grandes-Piles où il y a des citoyens qui ont été obligés de se battre contre Shur-Gain et contre le ministère de l'Environnement et de la Faune. Il y a trois (3) porcheries qui actuellement, ils vont être obligés de démolir. Ça fait que c'est pour vous dire que le citoyen, il est obligé de se battre. Il est obligé de se battre.

2750 Puis ce qui a été déposé à Grandes-Piles, c'est une action en nullité d'injonction contre Shur-Gain puis contre le ministère de l'Environnement et de la Faune.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va, merci.

2755

**CORPORATION DE GESTION DE DÉVELOPPEMENT
DU BASSIN DE LA RIVIÈRE SAINT-MAURICE**

PAR LE PRÉSIDENT:

2760

Alors madame Chantale Trottier s'il vous plaît.

PAR Mme CHANTALE TROTTIER:

2765

Je vous remercie de me permettre de prendre la parole. Je représente la Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice et je suis également biologiste.

J'aurais deux (2) questions, une qui a trait aux eaux souterraines et plus particulièrement la politique qui est en élaboration en ce moment sur la protection des eaux souterraines.

2770

On sait qu'un des grands problèmes qui est rencontré par les gestionnaires qui sont à travailler sur cette politique-là, c'est l'évaluation de la nappe phréatique et peut-être un peu la déficience des outils à l'heure actuelle qu'on a, pour bien pouvoir délimiter cette nappe phréatique là ou ces nappes-là plutôt.

2775

J'aimerais connaître, à l'heure actuelle, quel est l'avancement des travaux. J'ai vu qu'il était cité en annexe un système d'information hydrogéologique, moi, j'aimerais savoir si ça fait référence à la carte écologique qui est présentement en élaboration au ministère de l'Environnement, qui relève pas nécessairement du génie hydrogéologique, mais qui peut être d'une utilité certaine.

2780

Et si l'avancement des travaux, au niveau de cette politique-là, va pouvoir aider à un éclairage pour la Commission actuelle.

PAR LE PRÉSIDENT:

2785

Monsieur Latulippe.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2790

Je vais demander à monsieur Ouellet de répondre à la question.

PAR M. MICHEL OUELLET:

2795

Bon, pour ce qui a trait au système d'information hydrogéologique, il s'agit tout simplement de la nouvelle banque de données hydrogéologiques, c'est-à-dire que les rapports de forages qui nous sont transmis, à chaque année par les puisatiers en vertu du Règlement sur les eaux souterraines, ces informations-là ont été consignées jusqu'en 1986 dans un système informatique

2800 qu'on appelait, je pense, banque de données hydrogéologiques, que les praticiens connaissent plus sous le nom d'Annuaire des puits et forages.

2805 Alors le système d'information hydrogéologique, ça a été une refonte du système informatique, mais c'est un système qui contient actuellement essentiellement que les descriptions de puits et forages.

2810 Alors c'est différent de ce que vous avez mentionné à propos de la cartographie écologique. Cependant, je tiendrais à préciser que les gens du Patrimoine écologique, ceux qui travaillent justement au développement de la cartographie écologique, sont des utilisateurs de notre système d'information hydrogéologique.

2815 **PAR Mme CHANTALE TROTTIER:**

2820 Mais moi, j'aimerais connaître, est-ce qu'il y a une intention du côté du MEF peut-être de pouvoir concilier les deux (2) outils, de permettre que la carte écologique puisse être utilisée, en sachant très bien que la carte écologique se base sur les données permanentes physiques du territoire et donc peut être d'une utilité au niveau d'une perception et d'une connaissance fine du territoire.

2825 **PAR M. MICHEL OUELLET:**

2830 Bon, je pense qu'on embarque là-dessus sur des questions d'orientation du ministère. Je pense que ça fait partie justement du questionnement du document, à savoir, ça rejoint la question de la connaissance de la ressource, cartographie hydrogéologique.

2835 La seule chose que je peux mentionner, c'est qu'il y a les gens, au niveau de la MRC de Portneuf, on est au courant que le Centre géoscientifique de Québec qui est un organisme qui regroupe l'INRS géoressources et la Commission géologique du Canada, complète actuellement un projet de cartographie hydrogéologique des formations superficielles.

2840 Au niveau des Laurentides, les Basses-Laurentides, la région Mirabel, ces choses-là, il y a un projet qui démarre, toujours piloté par le même organisme, le Centre géoscientifique de Québec où là, ils vont se concentrer plus sur la cartographie hydrogéologique des formations aquifères rocheuses fracturées profondes, qui sont utilisées par beaucoup de citoyens et d'industries au Québec.

2845 Alors je dirais qu'il y a des liens qui sont établis, je sais que les gens du Centre géoscientifique ont eu des contacts avec le groupe qui s'occupe de la cartographie écologique, pour justement un partage de connaissances. Mais bon, là, de savoir est-ce qu'il y a une fusion intime des deux (2) produits, là, je pense pas qu'on soit rendu jusqu'à ce niveau-là, à savoir où se place chacun.

Mais je dirais qu'il y a des contacts entre les deux (2), puis je dirais plutôt que ce serait peut-être d'ordre complémentaire, la nature des travaux qui sont faits.

2845 Il faut comprendre qu'en hydrogéologie, on parle d'exploitation des eaux souterraines, c'est un système à trois (3) dimensions, donc il faut aller, oui la topographie du terrain, la nature des sols en surface, ce sont des éléments à considérer, mais il y a beaucoup la troisième dimension.

2850 Quand on parle de la troisième dimension, ça veut dire plusieurs dizaines de mètres sous la surface du sol, donc identifier les formations géologiques aquifères. Ça, ça veut dire des systèmes comme des couches, des morceaux, des étages de gâteau en quelque sorte. Puis quand je dis des étages de gâteau, je simplifie, parce que souvent ces formations-là ne sont pas nécessairement horizontales. Elles peuvent avoir des pendages, c'est-à-dire des orientations dans l'espace, donc c'est très complexe.

2855 Là, je préfère parler plus de complémentarité entre la cartographie écologique et la cartographie hydrogéologique. Mais comme je vous dis, il y a des échanges entre les deux (2) groupes à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2860 Madame Trottier, vous allez trouver, à propos du projet de l'expérience de Portneuf, la cartographie souterraine, de l'eau souterraine faite par Portneuf. C'est un monsieur Michaud qui a dirigé ça.

2865 Et dans l'audience du 22 mars, je pense, vous allez trouver là un assez bon échange qui va vous donner un aperçu des méthodes. Par ailleurs, on n'a pas discuté de la valeur scientifique, parce que vous savez, quand une étude est faite, parfois elle apparaît bien, mais la critique serrée des méthodologies, etc., on n'a pas pu procéder à ça.

2870 Il y a eu aussi, dans la rencontre à Hull la semaine dernière, donc jeudi passé je pense, il y a eu un échange intéressant sur ces mêmes questions à propos de la carte écologique.

2875 Il y avait un représentant de la région de Hull qui travaille sur les cartes écologiques et qui a entrepris une série de discussions avec les gens du ministère de l'Agriculture, parce qu'il y a des projets de piscicultures et donc là, il y a des interrelations, et on a mis les experts ensemble, et vous allez trouver dans les transcriptions des éléments sur ce point-là.

PAR Mme CHANTALE TROTTIER:

2880 Mais pour rejoindre la deuxième partie de ma question au niveau de votre échéancier en tant que Commission, et en sachant très bien que le gouvernement doit élaborer sa politique générale de l'eau, dans quelle mesure l'état d'avancement des travaux du MEF, au niveau de l'eau souterraine, va coïncider avec l'avancement des travaux de la consultation?

2885 Est-ce qu'il va y avoir des échanges qui vont être apportés? Et je dis ça, dans la mesure où à l'heure actuelle, on parle d'une imputabilité qui relève de la propriété immobilière, et que la politique des eaux souterraines, pour aider le gouvernement ou pour aider à avoir une meilleure réglementation au niveau de l'utilisation des eaux souterraines, alors c'est dans ce sens-là que j'amène ma question.

2890 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

 Dans le cas de Portneuf, est-ce que j'ai compris que c'était dans le cas de Portneuf ou de façon générale?

2895 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Elle parle d'une manière générale.

2900 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

 Alors d'une façon générale, bon, le projet de règlement sur les eaux souterraines, comme on vous l'a souligné, monsieur le Président, actuellement n'est pas en processus d'adoption, au moment où on se parle. Il est sur la table, comme on le mentionne dans le document, dans le cadre des travaux de la Commission, et on va prendre acte au niveau du rapport de ce que la Commission va nous déposer comme rapport pour l'élaboration de la politique de l'eau.

 Mais au moment où on se parle, il n'est pas au stade de l'adoption.

2910 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

 Mais revenons au système d'information hydrogéologique! Est-ce qu'on doit considérer que c'est un chantier permanent et qu'il n'y a pas d'objectif chronologique de fixé?

2915 **PAR M. MICHEL OUELLET:**

 Oui, je pense qu'on peut parler d'un chantier permanent. Il faut comprendre que les informations qui sont consignées dans ce système d'information hydrogéologique là sont utilisées par de nombreux, je dirais nombreuses personnes, tant humaines que morales.

2920 Alors nous, on reçoit sur une base régulière des demandes, bon, plus souvent, ce sont des firmes de consultants qui ont à faire des travaux, non seulement dans le domaine de l'hydrogéologie, mais dans le domaine, je dirais, du génie civil, la construction, ces choses-là.

2925 Il faut comprendre que la nature des informations qui sont dans cette banque-là, ce sont des descriptions de matériaux géologiques qu'on rencontre dans un point donné, avec la profondeur de la nappe phréatique, ces choses-là.

2930 Donc ça, ce sont des informations qui sont d'intérêt pour de nombreuses personnes qui ont à réaliser des projets où la mécanique des sols, le comportement mécanique des sols, où le comportement de la nappe phréatique présente un intérêt majeur.

2935 Donc je vous dirais que c'est sur une base régulière, à chaque semaine on reçoit des informations. Puis à ce moment-là, on se doit, je dirais, de faire en sorte que ces informations-là soient accessibles de la meilleure façon possible.

2940 Donc c'est pour ça que je dirais que c'est un chantier permanent. C'est-à-dire qu'on est en train - l'ancien système, disons, était très peu convivial - alors ce qu'on a fait, c'est de le mettre à jour, de façon justement à faciliter l'accès et l'exploitation des informations qu'elle contient, donc la mise en valeur de ces informations-là.

2945 Qu'on pense qu'un forage typiquement peut coûter entre trois mille (3000 \$) et cinq mille dollars (5000 \$), dans la banque actuellement on a environ cent mille (100 000) descriptions de puits et forages, bon, c'est un calcul qui est très simpliste, là, mais ça peut donner une idée quand même de la valeur de cette information-là. Donc il va de soi qu'on doit la rendre accessible.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2950 Est-ce que le système comprend une qualification des aquifères vulnérables?

PAR M. MICHEL OUELLET:

2955 Non. Il s'agit essentiellement pour le moment d'un système qui consigne justement des données ponctuelles, c'est-à-dire des descriptions de puits et forages.

2960 Donc c'est une description ponctuelle en surface, en plan, puis une description en profondeur des matériaux géologiques rencontrés, profondeur de la nappe.

2965 Mais l'élément, je dirais, des éléments cartographiques - je vais prendre les termes qu'on utilise en géomatique, des polygones, des périmètres, des portions de territoires pour lesquelles on pourrait rattacher des éléments d'informations comme la vulnérabilité ou ces choses-là, pour le moment, ce n'est pas intégré dans le système.

2970 Mais je dirais que ça pourrait l'être éventuellement. Le système permet un développement futur, puis au besoin, on pourrait en venir à intégrer ce type d'informations là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2970 Alors il y en a eu d'autres échanges là-dessus aussi. Quand on était, il me semble, en Montérégie, à Saint-Jean, et vous allez trouver dans les transcriptions des informations.

2975 Ce qu'il faut comprendre, c'est que ça, c'est un système, c'est une espèce de système permanent d'entrée d'informations qui viennent essentiellement des comptes rendus des puisatiers. C'est différent de l'étude du potentiel d'une nappe comme une étude que celle que monsieur Michaud a faite ou celle qui va être entreprise dans les Laurentides où là, on parle, dans le cas de monsieur Michaud, d'un programme d'étude qui s'est échelonné sur trois (3) ans, et qui essaie, elle, ce travail qui essaie de parvenir à définir un territoire donné, en disant, la masse d'eau qu'il y a là, ses intrants, ses extrants, ses menaces, ses fragilités, etc.

2980 Il me semble que c'est deux (2) niveaux de connaissance qui sont tout à fait différents, mais qui, par ailleurs, sont interreliés.

PAR Mme CHANTALE TROTTIER:

2985 Est-ce que je peux poser ma deuxième question?

PAR LE PRÉSIDENT:

2990 Allez-y madame.

PAR Mme CHANTALE TROTTIER:

2995 Ma deuxième question relève de la gestion par bassin versant. Il est fait mention dans le document qui nous est remis de la gestion par bassin versant, on parle également d'avoir une attention particulière au niveau des modèles extérieurs. On fait référence au modèle du COBARIC qui est issu du ministère de l'Environnement, qui est un modèle qui s'inspire fortement de l'expérience européenne.

3000 Vous faites référence également au Réseau d'OR, ma question, il y a quand même des modèles québécois qui existent, la CGDBR que je représente prône la gestion par bassin versant, et il y a déjà une action active au niveau de la gestion par bassin versant.

3005 Est-ce que cette information-là sera prise en compte par la Commission, par le dépôt de nos mémoires, ou s'il y a des actions qui seront faites dans le processus d'information et pour rendre cette information-là disponible à la population?

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon! La moindre des choses, c'est qu'on sait ce que vous voulez!

3010 Dites-moi, madame, parlez-moi un peu de votre modèle. Vous en avez un modèle que vous expérimentez, et comment est-ce que vous le qualifiez par rapport aux autres modèles?

PAR Mme CHANTALE TROTTIER:

3015 Je voudrais pas chevaucher des responsabilités, parce que nous avons un président, et notre président voudra certainement prendre la parole.

3020 Cependant, ce que je peux vous dire, c'est que la Mauricie, à toutes fins pratiques, correspond au bassin versant de la rivière Saint-Maurice. La Corporation de la rivière Saint-Maurice a autour de sa table vingt-quatre (24) membres qui sont issus des différents milieux politiques, économiques, sociaux, environnementaux de la région.

3025 C'est donc une table de concertation où les gens se réunissent, un, pour un peu démystifier les langages propres à chacun, surtout lorsqu'on parle de l'industrie, de l'environnement et de la politique, et également pour prendre des décisions qui ont des répercussions dans une optique de développement durable.

3030 Un de ces exemples, c'est que la rivière Saint-Maurice n'a plus de flottage, n'est plus flottée, donc c'est une rivière qui est maintenant accessible. Je dirais que c'est une rivière qui est accessible depuis peu, et les enjeux sont très importants, autant au niveau économique qu'environnemental.

3035 Alors oui, nous avons un modèle de gestion par bassin versant qui est lié de près, je parle, à une décentralisation du pouvoir, qui est lié de près à la concertation des différents représentants du milieu, autant au niveau économique qu'au niveau également du territoire.

3040 Nous avons créé des sous-comités, des comités de section de rivière qui, eux, sont représentatifs de leur milieu, qui viennent nous faire part de leurs problématiques, de leurs objectifs à la table de concertation, pour que des décisions régionales, mais qui ont des implications locales, puissent être prises en compte.

PAR LE PRÉSIDENT:

3045 Alors là, ce que vous voulez savoir, c'est comment l'expérience que vous avez peut être intégrée ou non à une éventuelle politique de gestion par bassin versant, en référence à l'expérience mise de l'avant et plus entretenue de COBARIC?

PAR Mme CHANTALE TROTTIER:

3050 Et en même temps, je parle au nom du Réseau d'OR, puisque nous sommes membres également du Réseau d'OR.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3055 Alors monsieur le Président, nous sommes au courant, c'est un euphémisme, de ce dossier-là. Non seulement le prédécesseur de madame, monsieur Beaubien, je pense, qui avait des fonctions similaires, avait fait un exposé au Comité de bassin de la rivière Chaudière, mais la Direction régionale suit, surtout du côté faunique, les travaux de ce comité-là.

3060 Pour répondre à la question, comme on vous l'a souligné, le gouvernement a décidé, par une entente spécifique, dans le cadre d'une entente générale, de confier un mandat à un comité, comme projet pilote, et c'est le Comité de bassin, et le financement est à hauteur de quatre cent mille dollars (400 000 \$).

3065 Maintenant, ça, ça n'interdit pas l'apport d'informations sur les autres comités de bassin, et c'est pourquoi on a des liens avec le Réseau d'OR qui comporte une cinquantaine d'organismes et de différents comités. Il y a la SCABRIC, par exemple qui est venue faire une présentation dans une autre région.

3070 Alors donc, tous les comités de bassin, on essaie d'avoir des informations de ces comités-là, on les invite, et c'est pas la première fois qu'on le fait, on les invite à nous donner de l'information sur le suivi de leur comité.

3075 Et d'ici quelque temps, nous essaierons de regrouper ces comités-là pour en faire, pour discuter justement de leurs expériences.

 Donc je pense que ce comité-là nous intéresse au même titre que les autres qui font partie du Réseau d'OR.

3080 **PAR Mme CHANTALE TROTTIER:**

 J'imagine que la Commission également que vous présidez va s'intéresser à cette particularité-là également.

3085 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Ça fait partie directement de son mandat, et il est entendu que si vous avez des observations à nous faire là-dessus, des recommandations, nous aider à comprendre la différence des modèles en oeuvre, qu'est-ce qu'on veut dire dans le vécu tel modèle par rapport à tel autre modèle, ses avantages et ses inconvénients, ça, c'est des choses qui sont absolument très importantes pour nous.

3095

PAR Mme CHANTALE TROTTIER:

3100 Enfin, nous, ce qu'on veut dire, c'est que l'expertise extérieure est très importante, surtout lorsqu'elle s'étend sur une période qui peut être significative pour juger de sa performance, mais que les modèles québécois peuvent être également aussi très pertinents.

3105 Je terminerais avec simplement trois (3) commentaires que j'aimerais signaler à la Commission.

3110 3105 Le premier, c'est au niveau de la vision globale. Nous nous demandons dans quelle mesure, puisque je pense que la pierre angulaire des actions qui vont être faites par la Commission et des suites qui vont être apportées par le gouvernement, c'est le statut de l'eau, et dans quelle mesure les travaux de la Commission vont influer sur la décision qui sera prise, puisque c'est le gouvernement qui aura à prendre la décision finale, quelle importance est-ce que les travaux qui vont avoir été faits vont avoir sur le statut qu'on va donner à la ressource eau!

3115 3115 La deuxième, c'est au niveau des références. C'est simplement un petit commentaire. Nous avons déposé au bureau du ministre un rapport sur la situation de l'eau potable dans les régions Centre-du-Québec et de la Mauricie, qui fait état du traitement de l'eau potable et également, qui tient compte d'un questionnement autant au niveau - non, c'est pas ce rapport-là, à moins que ce soit une photocopie, mais ça ne ressemble pas à ça. De toute façon, je pourrai vous le déposer si jamais vous ne l'avez pas.

3120 Mais les directions régionales avaient obtenu une copie de ce rapport-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est celui-là que j'ai.

3125 **PAR Mme CHANTALE TROTTIER:**

Alors on pourrait vous le déposer.

3130 3130 Et la troisième, c'est une préoccupation que nous avons au niveau des eaux de surface et de son prélèvement. C'est qu'on parle beaucoup de l'eau souterraine et du prélèvement de l'eau souterraine, d'une quantification du prélèvement de l'eau souterraine. On sait qu'à l'heure actuelle il n'y a aucun contrôle qui est fait sur le prélèvement des eaux de surface.

3135 Nous avons des industries ici en région qui prélèvent des quantités importantes d'eau de surface pour leur procédé industriel, et nous, c'est également une préoccupation que nous avons en tant que Comité de bassin.

PAR LE PRÉSIDENT:

3140

Merci.

PAR Mme CHANTALE TROTTIER:

3145

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame.

3150

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3155 Monsieur Latulippe, qu'est-ce qui distingue les approches de gestion, sans aller dans les détails, mais au niveau des grandes orientations, des grands principes, l'approche de gestion par exemple auquel adhère le COBARIC et celle auquel se réfère le Réseau d'OR?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3160 Je pense qu'il y a plusieurs expériences. Il y a une compatibilité, mais je vous dirais que ce qu'examine le COBARIC, donc ce qu'on a demandé au COBARIC d'examiner, ce que le gouvernement lui a demandé d'examiner, c'est d'abord l'échelle du bassin versant, le bassin hydrographique.

3165 Ensuite, les éléments de base qui se retrouvent d'ailleurs dans la charte des organismes de bassin, la concertation de tous les usagers. C'est-à-dire, au premier chef, les agriculteurs industriels municipaux, les groupes associatifs, donc Santé publique, groupes environnementaux, foresterie, tourisme, etc., et cette concertation-là est essentielle.

3170 Ensuite, il faut que les usagers et les gestionnaires de l'eau se concertent.

Il y a également l'obligation de prendre le pouls de la population, donc une consultation de la population obligatoire.

3175 Donc le multiusage. Parfois la différence qu'on retrouve dans certains comités de bassin, par exemple, j'ai nommé à plusieurs reprises la Fédération québécoise du saumon de l'Atlantique, le Comité de bassin de la rivière Jacques-Cartier par exemple qui s'occupe d'un élément spécifique. Ça ne veut pas dire qu'ils ne considèrent pas les autres éléments du tout, mais leur focus est sur un élément spécifique.

3180 Tandis que la particularité du COBARIC, c'est le multiusage, et le multiusager et gestionnaire dans l'échelle hydrographique, en vue d'une gestion intégrée de la ressource. C'est-à-dire tout ce qui concerne l'eau sur le bassin hydrographique.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

3185 Est-ce qu'on peut dire que de l'autre côté, le Réseau d'OR a une approche plus spécialisée?

3190

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3195

Beaucoup de membres de Réseau d'ORr, comme par exemple CHARM en Estrie, je pense, de mémoire, là, que le volet agricole est moins présent. Tandis que dans le COBARIC, vous avez des représentants du milieu agricole, CAT, bon enfin, la représentativité est très spécifique.

3200

Dans les comités comme la SCABRIC, par contre, je pense qu'il y a plus de représentation. Peut-être que Pierre Auger pourrait donner de l'information sur des exemples de comités de bassin.

3205

Mais généralement, on ne retrouve pas dans tous les comités, puis là, je fais attention à ce que je dis parce qu'il y en a sûrement qui ont le multiusage, mais tous les comités de bassin qui sont dans le Réseau d'OR ne sont pas nécessairement multiusagers, multigestionnaires et multiusages.

3210

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Auger.

PAR M. PIERRE AUGER:

3215

C'est exact. C'est un peu la distinction je pense qu'il faut faire. La plupart, enfin, il y a beaucoup de comités de bassin qui se nomment pas nécessairement comités de bassin, qui ont été créés dans le passé, non pas sur les prémisses d'une approche par bassin versant, mais en fonction d'une problématique qui leur était particulière.

3220

Donc l'approche qui est préconisée par le COBARIC, et par d'autres comités de bassin au Québec, et qui fait foi un peu de l'endossement du gouvernement à la charte du RIOB, se réfère à trois (3) critères: le critère du bassin versant, multiusage, et d'un plan ou un schéma directeur qui est avec une consultation publique.

3225

Donc ces trois (3) éléments-là, si on les retrouve, on peut parler d'une convergence vers un modèle que le gouvernement tente de privilégier. Mais c'est pas nécessairement le cas de tous les comités qui existent au Québec à l'heure actuelle.

3230

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien.

3235

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3240 Et en complément, dans le COBARIC, il y a aussi une volonté gouvernementale de dire, le mandat est de faire un schéma directeur, de proposer un schéma directeur de l'eau, une méthode de financement, une consultation; mais dans le schéma directeur de l'eau, il y a certains éléments très spécifiques, par exemple la hiérarchisation et la priorisation des interventions à l'échelle du bassin versant, l'obligation de faire un bilan, etc.

3245 Je vous les donne de mémoire, mais ils se retrouvent dans l'entente spécifique, ces éléments-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3250 Bien.

MICHEL TESSIER

PAR LE PRÉSIDENT:

3255

Monsieur Michel Tessier s'il vous plaît.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3260

Pendant que monsieur Tessier s'amène, une petite demande, quinze (15) secondes, monsieur le Président! Avec une réponse peut-être de quinze (15) secondes.

3265

Tout à l'heure, vous nous avez dit que depuis la fin du moratoire, seize (16) projets ont été déposés ou seize (16) demandes ont été déposées au ministère. Le 16 mars, à la même question, monsieur Lavallée avait répondu cinq (5) ou six (6) nouvelles demandes, est-ce qu'il y a eu dix (10) nouvelles demandes depuis un mois?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3270

Non. Je pense que là, on mèle - je vais demander à Luc Proulx.

PAR M. LUC PROULX:

3275

L'information qui avait été transmise par monsieur Lavallée était à l'effet de donner le nombre de demandes qui ont eu lieu depuis la levée du moratoire. Sauf qu'il y avait déjà des dossiers qui étaient en cours d'étude, parce qu'on sait que les études peuvent durer jusqu'à dix-huit (18) mois dans certains cas, parce que les gens doivent faire des recherches sur la qualité de l'eau, bon.

3280

La différence vient de ces études-là, qui étaient déjà en cours.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

3285

Donc il y en avait déjà une dizaine qui traînaient, c'est ce que je dois comprendre?

PAR M. LUC PROULX:

C'est exact.

3290

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonjour monsieur Tessier.

3295 **PAR M. MICHEL TESSIER:**

Bonjour monsieur. Je suis à l'emploi de l'Union des producteurs agricoles de la Mauricie et je suis agronome.

3300 Je voudrais revenir brièvement sur l'exposé sur les boues de papetières. Madame Galichan et l'autre monsieur aussi ont soulevé peut-être l'intérêt d'avoir des données plus régionalisées, puis c'est des chiffres que nous avons, je crois.

3305 En Mauricie, il y a environ un million (1 M) de tonnes de fumier qui est produit, et il faut mettre ça en parallèle avec, en 98, cent vingt-cinq mille (125 000) tonnes de boues de papetières qui ont été valorisées.

3310 Donc si monsieur Hébert refaisait ses graphiques régionalisés, le portrait serait drôlement différent.

3315 On parle de cent vingt-cinq mille (125 000) tonnes en 1998 qui ont été valorisées, pendant que les usines étaient toutes en grève, ça veut dire qu'il y a un potentiel, selon le MEF, d'environ trois cent mille (300 000) tonnes de boues de papetières sur le territoire de la Mauricie. Alors trois cent mille (300 000) tonnes comparées à un million (1 M) de tonnes, on parle plus...

3320 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On parle de trente pour cent (30%), là.

3325 **PAR M. MICHEL TESSIER:**

On parle de trente pour cent (30%), ce n'est pas négligeable. La question que j'ai par rapport à ça, évidemment un portrait provincial, c'est intéressant, mais il faut absolument, comme vous dites dans vos mots, le ventiler par région.

3330 Moi, j'ai pas la réponse à cette question-là, est-ce qu'il y a de la place sur le territoire de la Mauricie pour un million trois cent mille (1 300 000) tonnes de matières fertilisantes, en additionnant les fertilisants chimiques? C'est un premier élément de questionnement.

3335 Et je suis pas sûr du tout qu'il y a pas de compétition qui va s'instaurer, je dis pas qu'elle existe présentement, qui va s'instaurer entre la disposition de fumiers comme le fumier de volaille et le lisier de porc avec cette ressource-là qui n'est pas une ressource agricole.

PAR LE PRÉSIDENT:

3335 Où est-ce qu'on arrive avec un risque de surfertilisation.

PAR M. MICHEL TESSIER:

3340 Ça peut être un risque de surfertilisation, quoique je pense que monsieur Hébert l'a mentionné, l'intérêt des biosolides de papetières est plus un intérêt d'amendement que de fertilisant.

3345 Effectivement, c'est souvent moins riche en azote et en phosphore que les fumiers, mais ça apporte quand même des éléments fertilisants. Par contre, si ça prend la place des fumiers alors que justement, le milieu agricole travaille fort, puis on est loin d'avoir terminé de résoudre cette problématique-là de disposition de nos fumiers, alors on nous arrive avec des dizaines de milliers de tonnes d'autres substances, je suis pas certain que la compétition...

3350 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3355 Juste une distinction, parce que là, vous dites que les biosolides sont plus des amendements, j'avais cru comprendre que c'était plutôt, moi, le compost qui était un amendement aux sols, alors que l'explication qui a été donnée du biosolide, c'est qu'il dégageait vite ses propriétés et que donc, il était pas un amendement, mais qu'il était plutôt un fertilisant.

PAR M. MICHEL TESSIER:

3360 Ce serait un débat, là...

PAR LE PRÉSIDENT:

3365 Ce serait un gros débat.

PAR M. MICHEL TESSIER:

Bien, peut-être pas un gros débat, mais disons que l'intérêt des biosolides, compostés ou pas, il y a un intérêt d'amendement davantage que de fertilisant.

3370 Ma deuxième question, si je suis sa conférence, là, concernant les critères. Il est admis, et monsieur Hébert le démontre amplement, que les critères qui ont été retenus par le MEF sont serrés, en tout cas, comparés aux autres.

3375 J'ai deux (2) questions à ce niveau-là. Pourquoi le processus d'échantillonnages, à ce que j'en ai compris, relève des compagnies? Pourquoi c'est pas fait par du personnel du ministère, du personnel indépendant ou par une firme mandatée par le ministère? Un peu ou qu'il y ait au moins des échantillonnages surprises, je sais pas trop, là. Il me semble que c'est absolument inconcevable que les papetières aient le contrôle de ce bout-là, parce que vous mettez un échantillon à un laboratoire et il va toujours sortir une analyse, on s'entend! C'est la valeur de l'échantillon qui fait foi du reste, c'est pas la valeur du laboratoire.

Deuxièmement, sur les critères, pourquoi il n'y a pas de monitoring à long terme. C'était la question que j'avais, mais là, monsieur l'a posée, puis la réponse, il y en a pas de monitoring à long terme, pourquoi!

3385 La question, pourquoi je pense que ça peut être important d'avoir du monitoring à long terme, c'est qu'on parle de valorisation, quand on aborde la question des métaux lourds. Puis on va comparer souvent la teneur en métaux lourds des fumiers comparée à la teneur en métaux lourds des boues de papetières, puis ça se compare, on dit, donc, c'est des produits équivalents. Les métaux lourds sur une ferme, au niveau du fumier, ils se recyclent. Donc ils partent de la terre, ils rentrent dans les animaux, ils retournent dans le fumier, puis ils reviennent sur la terre.

3390 Les métaux lourds des boues de papetières, c'est une importation nette. On prend des métaux lourds qui ont poussé dans les arbres sur des terres au loin, puis on les amène sur des terres au proche, au proche des compagnies de papetières, c'est-à-dire les terres agricoles.

3395 Alors jusqu'à quel point cette importation nette là, on a regardé sur combien d'années que ça apporte pas de problème? J'ai déjà entendu que les études étaient sur quarante-cinq (45) ans, il me semble que c'est pas très long; en tout cas, ce serait peut-être à vérifier, là.

3400 Troisième question qui s'éloigne de l'eau mais qui se rapproche du nez, la question des odeurs. On dit un peu que c'est pas très important, oui et non.

3405 On augmente la charge des odeurs du milieu agricole qui a déjà, mettons, un problème d'odeurs à régler, qui est pas évident à régler, avec une substance, et j'y tiens, qui n'est pas du milieu agricole.

3410 La valorisation, oui, alors les biosolides, les boues de papetières viennent de la forêt, ils pourraient peut-être les retourner sur les coupes à blanc qu'ils ont fait pour aider à faire pousser les petites épinettes, ce serait peut-être une idée, pour, disons que les odeurs sont loin, elles retourneront d'où elles viennent.

3415 Ou sinon, pourquoi qu'on n'exige pas que ces produits-là soient compostés? Monsieur Hébert nous dit que ça coûterait plus cher, ça ne m'émeut pas beaucoup, concernant au niveau de la rentabilité des papetières. S'ils veulent pas le composter, qu'ils l'enfouissent, qu'ils l'incinèrent. À ce moment-là, ils auront pas l'argument économique sur les marchés internationaux pour dire, nous, on valorise.

3420 C'est pas aux terres agricoles - puis je termine avec un dernier commentaire! C'est très important de placer la question des boues de papetières dans le contexte plus général de la valorisation des matières résiduelles fertilisantes. Actuellement, les compagnies qui sont en charge de la valorisation, ce sont des intermédiaires entre les producteurs et les boues de papetières, qui sont payés à la tonne. C'est une business, c'est pas une affaire d'environnement, là. Plus ils sortent de tonnes, plus ils sont payés.

3425 Après les boues de papetières, ça va être les boues municipales, ça va être les boues de magnésium, c'est déjà les poussières de cimenteries, on va aller jusqu'où, là? Puis c'est toujours les terres agricoles qui vont être ciblées. Il me semble qu'il y aurait peut-être une réflexion à faire.

3430 Si jamais les boues municipales, qui sont les producteurs des boues municipales, c'est les citoyens, bien, peut-être qu'on pourrait faire une campagne puis suggérer d'ailleurs à monsieur Hébert, à un moment donné, une grande campagne provinciale, on va livrer à tous les citoyens deux cent cinquante (250) kilos annuels...

PAR LE PRÉSIDENT:

3435 De leurs résidus.

PAR M. MICHEL TESSIER:

3440 ... de leurs résidus, ils fertiliseront leur pelouse, donc ils mettront moins de pesticides puis moins d'engrais chimiques sur leur gazon.

PAR LE PRÉSIDENT:

3445 Retour à l'envoyeur!

PAR M. MICHEL TESSIER:

3450 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3455 Merci. Est-ce que monsieur Hébert est ici? Vous êtes là, bon. Qu'est-ce que vous dites de l'hypothèse, non pas de un sur trente-six (36), mais de quinze pour cent (15%), douze pour cent (12%), pouvant aller jusqu'à trente pour cent (30%) pour la région?

3460 Est-ce que dans la Mauricie, il y a un risque de faire l'addition des deux (2)?

PAR M. MARC HÉBERT:

3465 Il manquerait un autre terme à l'équation, c'est la quantité d'engrais. Je sais qu'ici, je pense qu'il se cultive passablement de pomme de terre, ça fait qu'il manquerait ce terme-là à l'équation pour voir quantitativement, en termes de phosphore puis d'azote, est-ce que notre deux pour cent (2%) augmente ou pas.

3470 Le fumier, c'est plus faible, mais l'engrais minéral, je le sais pas.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3470 Je pense qu'ici, pour la région, on peut vous donner des informations ciblées sur la région, plutôt que de faire des spéculations sur les quantités.

3470 Madame Olivier pourra donner les réponses à ça.

PAR Mme ISABELLE OLIVIER:

3475 Ce que je veux mentionner, c'est que les boues se déplacent par camion, donc elles franchissent les frontières de la région aussi. Ce qui fait que ce qu'on remarque, c'est qu'il y a beaucoup de boues qui sont produites dans la région de la Mauricie et qui se retrouvent sur la rive sud, du côté sud du fleuve, où on retrouve des grandes cultures, des endroits où il y a peu d'unités animales sur ces cultures-là.

3480 Donc en tout cas, c'est un phénomène qu'on remarque, là. Les boues voyagent, l'équilibre se fait pas uniquement dans la région.

PAR LE PRÉSIDENT:

3485 Est-ce qu'on a des données là-dessus, le ministère de l'Agriculture, avez-vous des données sur la circulation? C'est parce qu'en général, les coûts de transport, ils montent à mesure que la distance augmente, donc on n'a pas intérêt à aller très loin.

3490 Est-ce que vous avez des données sur la destination de ces boues qui viennent des papetières?

PAR M. JEAN-PAUL JACOB:

3495 En 1998, on dit qu'il y a eu cent mille (100 000) tonnes de boues de papetières de valorisées, il y en aurait eu, là-dessus, trente-cinq mille (35 000) épandues en Mauricie.

3500 Ça veut dire qu'il s'en est appliqué plus sur la rive sud. Mais les chiffres exacts, on les a pas. Ce chiffre-là a sorti lors du Colloque sur les boues de papetières, en septembre.

PAR LE PRÉSIDENT:

3505 C'est parce que monsieur Tessier qui est du milieu de l'agriculture, lui, il parlait de cent vingt-cinq mille (125 000) tonnes valorisées, et non pas de cent mille (100 000), puis il disait que c'était une mauvaise année, ça a été une année de faible production, il faudrait plutôt penser trois cent mille (300 000).

Donc là, on a une divergence assez considérable sur les tonnages.

PAR M. JEAN-PAUL JACOB:

3510

Effectivement, le chiffre qui a sorti aussi, il y aurait trois cent cinquante mille (350 000) tonnes à valoriser dans la région Mauricie et Centre-du-Québec. Alors nécessairement, elles sont pas toutes valorisées présentement, là.

3515

PAR LE PRÉSIDENT:

Là, vous citez de mémoire un colloque qu'il y a eu?

3520

PAR M. JEAN-PAUL JACOB:

C'est le Colloque sur les boues de papetières, sur l'utilisation agricole et sylvicole des résidus papetiers, cahier de conférence, 25 et 26 septembre 98. Je pourrais vous le déposer immédiatement.

3525

PAR LE PRÉSIDENT:

S'il vous plaît, vous êtes trop bon!

3530

Alors deuxième question, les critères semblent serrés, tant mieux, mais la question, deux (2) questions, pourquoi que dans le processus d'échantillonnages, il n'y a pas un tiers qui intervient?

3535

Il est sûr que l'échantillonnage est fait à un laboratoire reconnu, ça, ça va, il n'y a pas de doute là-dessus; ce qu'il y a le doute, c'est la personne qui prend un échantillonnage, parce que si moi, j'achète une eau embouteillée puis je la fais échantillonner, puis que je suis propriétaire d'aqueduc, on va toujours dire que c'est moi qui transporte l'échantillon, il y a toujours un risque. Donc c'est l'intérêt d'un tiers.

3540

Est-ce que de temps en temps, le ministère de l'Environnement peut faire des échantillonnages ou peut obtenir des compagnies qu'il y ait une garantie, non seulement au niveau de l'analyse laboratoire, mais de la qualité ou de la véracité de l'échantillonnage?

PAR M. MARC HÉBERT:

Dans le document de référence, le principe est annoncé, que la Direction régionale devrait faire des échantillons indépendants. Sauf qu'on n'a pas mis de fréquence, on n'a pas donné de balises plus qu'énoncer le principe.

Donc c'est chaque Direction régionale qui est responsabilisée à ce niveau-là.

3550

PAR LE PRÉSIDENT:

3555 Étes-vous capable de me dire si dans l'année 98 ou dans les douze (12) derniers mois, effectivement en Mauricie, il y a eu des échantillonnages qui ont été faits par la Direction régionale?

PAR M. ROBERT THIBAULT:

3560 On en a fait un seul, c'est suite à une plainte qu'on avait eue. C'est le seul échantillonnage qui a été fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

3565 Et ses résultats ont donné les résultats similaires aux autres résultats?

PAR M. ROBERT THIBAULT:

Oui, oui.

3570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3575 O.K. Maintenant, le monitoring à long terme! Est-ce que le ministère de l'Environnement ou de l'Agriculture, est-ce que vous exercez des pressions auprès des compagnies qui voient maintenant arriver des nouveaux horizons pour leurs boues, est-ce qu'il y a pas moyen d'exercer des pressions pour obtenir du monitoring à long terme qui impliquerait l'ensemble des acteurs, c'est-à-dire les compagnies impliquées, le ministère de l'Environnement, ministère de l'Agriculture? Il y a là, une question de connaissance à long terme, c'est la question qui est posée.

PAR M. MARC HÉBERT:

3580

Bon, comme je disais tout à l'heure, les risques à long terme, on parle vraiment en termes de dizaines d'années. On veut prendre en note la préoccupation et la faire cheminer, maintenant je sais pas comment concrètement tout de suite on peut partir un plan de suivi à long terme, puisqu'à grande échelle, on vient juste de commencer.

3585

PAR LE PRÉSIDENT:

3590

Ça dépend des stratégies que vous développez. Si dans vos interventions, vous insistez sur la nécessité d'un monitoring à long terme et d'étude à long terme, etc., vous contribuez à responsabiliser les acteurs.

3595

Si au contraire, vous dites, au fond, on a des normes sévères, c'est pas vraiment nécessaire de chercher à long terme, c'est sûr qu'on cherchera pas à long terme. C'est-à-dire que là, il y a une espèce de jeu de poignets qui peut se jouer.

PAR M. MARC HÉBERT:

3600 J'ai l'impression que ça va être beaucoup la responsabilité du ministère de l'Environnement de faire ce suivi-là, parce que les promoteurs peuvent être en situation, pendant quelques années, il y a toutes sortes de matières qui rentrent aussi sur les terres, il y a le lisier de porc, on pourrait en parler aussi, le lisier de porc qui est très riche en cuivre. Si on appliquait nos critères au lisier de porc, le lisier de porc ne serait pas épandu, en tout cas serait limité.

3605 Donc il y a tout ça qui rentre en ligne de compte. C'est pas juste un intervenant, je crois, et comme c'est du long terme, ça devrait être vraiment la responsabilité du gouvernement, je crois, et moi, je prends bonne note ici de ce besoin-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3610 Est-ce que vous avez un commentaire sur la question des odeurs?

PAR M. MARC HÉBERT:

3615 Bon, c'est un sujet délicat! C'est des choix de société. Si on se ramène aux audiences du BAPE sur la gestion des matières résiduelles, c'était non à l'enfouissement, c'était non à l'incinération, et c'était des groupes écologistes qui ont vraiment mis de l'avant ces préoccupations-là.

3620 Maintenant, le compostage, obliger le compostage, bon, c'est une question d'économie, ça va être le marché. Il y a déjà des entreprises de pâtes et papiers qui compostent leurs résidus, à ce moment-là le produit ne sent plus quand vient le temps de l'épandre.

3625 Maintenant, si ça l'a pour effet d'envoyer nos résidus à l'enfouissement ou à l'incinération, je sais pas si c'est un retour à la case départ. Le ministère de l'Environnement, le gouvernement du Québec, sa politique est de valoriser, O.K., on a des critères au niveau des odeurs.

Maintenant, il y a une phase de rodage actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3630 Monsieur Hébert, je sais pour avoir parcouru le Québec qu'une des pires perceptions de la population à l'égard d'une industrie porcine, c'est l'odeur. Et quand l'odeur arrive dans le coin, il y a une espèce de détresse souvent dans la population.

3635 Est-ce que les odeurs de boues de papetières sont analogues aux odeurs de purin de porc? Je veux dire, est-ce que le sentiment, je parle pas que ça sente la même chose, mais ce que ça sent ne semble pas bon, et est-ce que vous avez, vous entendez les mêmes résistances ou est-

ce que vous percevez la même détresse à l'égard d'un voisin qui tout à coup voit arriver des boues de papetières?

3640

PAR M. MARC HÉBERT:

Moi, je suis pas tellement en situation d'avoir des voisins qui sont dans ce contexte-là, mais moi, ma perception, pour avoir senti des boues, il y en a qui sentent rien et il y en a qui sentent pire que le lisier de porc.

3645

Il y a des odeurs qui se rapprochent au fumier de poulet, d'autres, ça ressemble au poisson, d'autres ça ressemble apparemment à des cadavres en décomposition, d'autres ça sent rien. Donc c'est très variable, la question des odeurs.

3650

Maintenant, la différence au niveau de ces odeurs-là, c'est peut-être plus la nouveauté du parfum qui peut susciter beaucoup de craintes. Le lisier de porc, bon, ça sent pas bon, mais on est habitué. La situation reste la même. Mais quand il y a un nouveau parfum comme ça, bien oui, l'impact, pour une même intensité d'odeur, l'impact peut être plus grand parce que c'est une odeur nouvelle qui suscite des craintes nouvelles.

3655

C'est pour ça qu'on a mis de l'avant l'obligation, dans ces cas-là, d'avoir des plans de communication, pour avoir des discussions avec la population, pas les amener devant un fait accompli, mais les informer.

3660

Et par la suite, bon, les municipalités ont toujours moyen de faire des pressions, ce qu'il y a pas au niveau des fumiers. Je disais tout à l'heure qu'il y avait une immunité au niveau des fumiers, il y a pas cette immunité-là au niveau des matières résiduelles. Donc le citoyen a plus de recours pour se protéger, si vraiment c'était justifié.

3665

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Latulippe, est-ce que ça veut dire qu'une municipalité pourrait faire un règlement pour interdire l'épandage de boues de papetières sur son territoire?

3670

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

De façon directe, il faudra vérifier le pouvoir, mais c'est un peu comme en matière de pesticides. C'est le pouvoir des municipalités en matière de nuisance.

3675

Et encore là, il faut que la nuisance soit intrinsèquement une nuisance. Par exemple, vous pouvez pas qualifier de nuisance un bidon d'huile comme ça, il faut qu'il nuise. Alors la jurisprudence a déterminé les critères pour établir les nuisances.

3680 Maintenant, il faudrait aussi vérifier la question des odeurs qui a été introduite via la Loi 23, et qui a permis aux municipalités, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, je pense que c'est l'article 113.4 ou .22 qui permet à la municipalité d'établir des distances séparatives - c'est 22 - entre les constructions, relativement aux odeurs. Donc:

3685 "Le Règlement de zonage peut contenir une disposition établissant une distance séparatrice en vertu de l'article 4 du deuxième alinéa lorsqu'une construction ou un ouvrage visé dans une zone agricole établie en vertu de la Loi sur la protection, qu'aux fins d'assurer la protection d'une source d'approvisionnement en eau ou d'atténuer les inconvénients reliés aux 3690 odeurs inhérentes aux activités agricoles. En outre, le règlement ne peut contenir une disposition établissant une distance séparatrice..."

Bon, je lirai pas tout! Mais c'est des dispositions qui permettent à la municipalité de gérer.

3695 Mais au départ, c'est le règlement, le pouvoir général en matière de nuisance qui est extrêmement important et qui est probablement la plus grosse poignée, si je peux m'exprimer ainsi, que possède une municipalité en matière d'environnement, de toute façon.

PAR LE PRÉSIDENT:

3700 Merci. Alors on se retrouve à dix-neuf heures trente (19 h 30), bon appétit, à bientôt.

SÉANCE AJOURNÉE AU 20 AVRIL 1999
À DIX-NEUF HEURES TRENTE (19 H 30)

3705 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3710

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

3715
